

**RECYC-  
QUÉBEC  
RAPPORT  
ANNUEL  
13/14**

## MISSION

**AU CŒUR DE L'ACTION POUR  
UNE GESTION RESPONSABLE  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

## VISION

**MOBILISER LE QUÉBEC AUTOUR  
D'UNE GESTION NOVATRICE  
ET DURABLE DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES.**

## MANDAT

**PROMOUVOIR, DÉVELOPPER  
ET FAVORISER LA RÉDUCTION,  
LE RÉEMPLOI, LA RÉCUPÉRATION  
ET LE RECYCLAGE DE CONTENANTS,  
D'EMBALLAGES, DE MATIÈRES  
OU DE PRODUITS AINSI QUE  
LEUR VALORISATION DANS UNE  
PERSPECTIVE DE CONSERVATION  
DES RESSOURCES.**

## TABLE DES MATIÈRES

**4 FAITS SAILLANTS / 7 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / 8 MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL  
9 SIX CHANTIERS / 12 LES LIGNES D'AFFAIRES / 20 LA GOUVERNANCE / 28 LES ÉTATS FINANCIERS / 42 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

# 3 ENJEUX

1  
MOBILISER ET  
RESPONSABILISER  
LES ACTEURS

2  
METTRE EN PLACE DES  
SOLUTIONS DANS L'ENSEMBLE  
DE LA CHAÎNE DE VALEURS  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3  
SE Doter d'un nouveau  
modèle d'affaires per-  
mettant de poursuivre  
nos investissements  
d'avenir en gestion des  
matières résiduelles

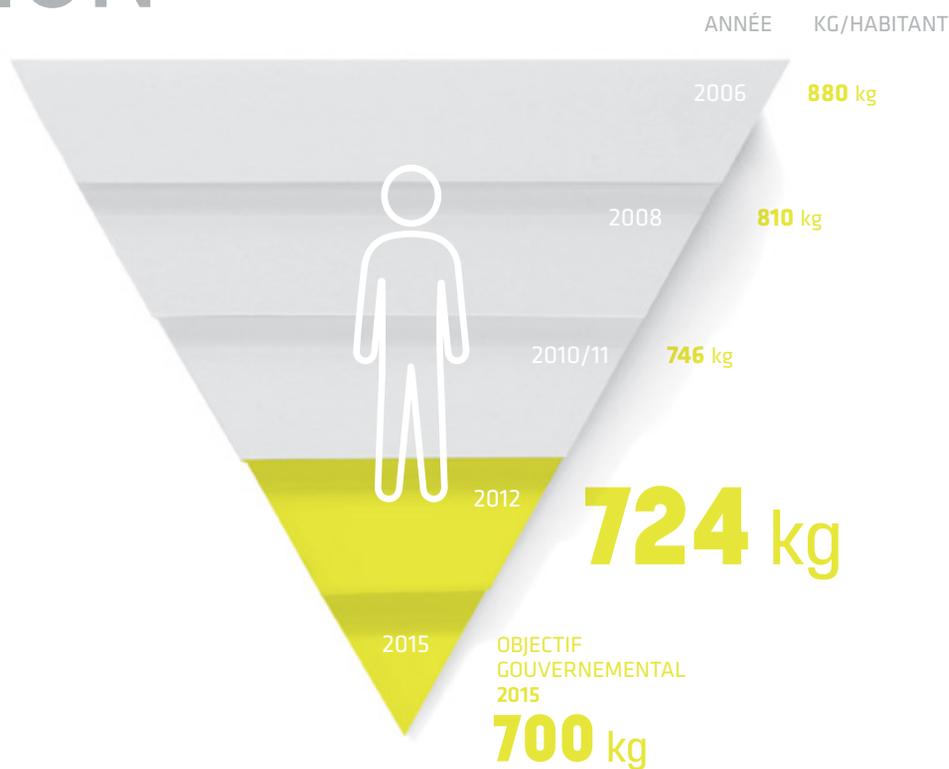
# FAITS SAILLANTS

## ÉLIMINATION

LA QUANTITÉ DE MATIÈRES  
RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR  
HABITANT EN 2012 SE SITUE  
À 724 KG.

**3%**

(22 KG) DE DIMINUTION  
DEPUIS 2011



## COLLECTE SÉLECTIVE

EN 2012, **1 095 000 TONNES**  
DE MATIÈRES RÉSIDUELLES  
ONT ÉTÉ RÉCUPÉRÉES PAR  
LES DIFFÉRENTS CENTRES  
DE TRI.

**5%**

D'AUGMENTATION  
DEPUIS 2010

**5 000**

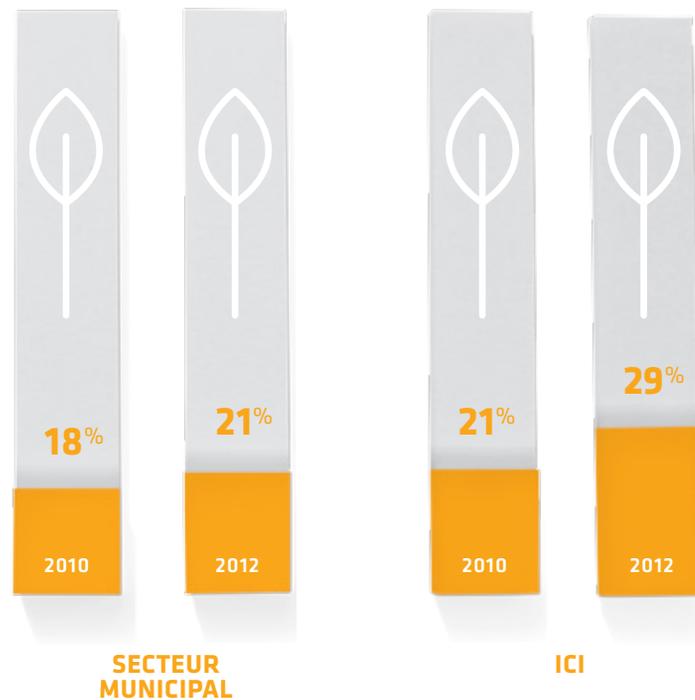
The number 5000 is displayed in a large, bold, grey font. A yellow outline of an airplane is superimposed over the number, with its wings and tail extending across the digits.

UN MILLION DE TONNES  
DE MATIÈRES RÉSIDUELLES,  
C'EST L'ÉQUIVALENT DE  
**5 000 AVIONS 747!**

# MATIÈRES ORGANIQUES

OBJECTIF  
GOUVERNEMENTAL  
2015

**60%**



LE TAUX DE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ENSEMBLE DU **SECTEUR MUNICIPAL**, Y COMPRIS LES BOUES, ÉTAIT DE **21%** EN 2012 ALORS QU'IL SE SITUAIT À 18 % EN 2010, **SOIT UNE HAUSSE DE 12 000 TONNES** AU COURS DE CETTE PÉRIODE.

ENVIRON **29%** DES MATIÈRES ORGANIQUES DES **INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)** ONT ÉTÉ RECYCLÉES EN 2012<sup>1</sup>, ALORS QUE LE TAUX ÉTAIT À 21 % EN 2010.

# PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Les projets financés par les programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC visent l'objectif gouvernemental de ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières résiduelles éliminées.

À CE JOUR, LES PROJETS ACCEPTÉS ONT DÉTOURNÉ DES SITES D'ENFOUISSEMENT **736 090 TONNES** DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, SOIT **UNE RÉDUCTION POTENTIELLE DE 92 KG PAR HABITANT**, ET CE, À MI-PARCOURS DES PROGRAMMES.  
(fin des programmes en 2015).

LES PROJETS FINANCÉS REPRÉSENTENT UN LEVIER FINANCIER D'INVESTISSEMENT PAR LES PROMOTEURS ET LES PARTENAIRES EXTERNES.

**736 090 TONNES** DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, C'EST L'ÉQUIVALENT DE **896 000 TONNES** DE CO<sub>2</sub>.

**1\$ = 4,26\$**

INVESTI PAR  
RECYC-QUÉBEC

INVESTIS POUR  
LE DÉTOURNEMENT  
DE L'ENFOUISSEMENT

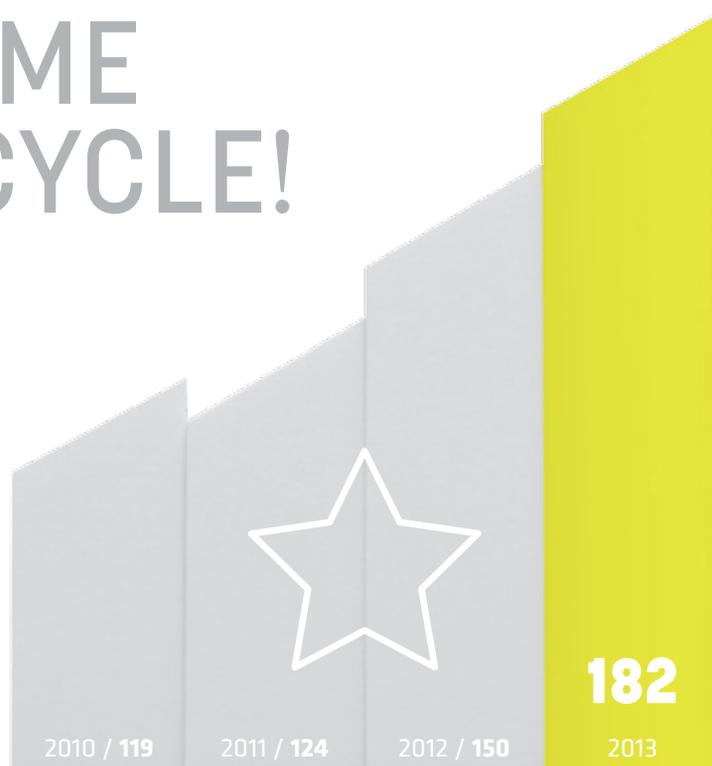
(1) Comprend les boues des papetières et exclut les résidus de l'industrie agroalimentaire qui ont été détournés de l'élimination en grande partie aux fins de l'alimentation animale et de l'équarrissage.

# PROGRAMME ICI ON RECYCLE!

PROGRAMME DESTINÉ AUX INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) POUR SOUTENIR LEURS DÉMARCHES VERS UNE Saine GESTION DE LEURS MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Le niveau Performance reconnaît les organisations qui ont mis en place des mesures de 3RV et des activités de sensibilisation, en plus d'avoir atteint de hautes performances de mise en valeur, soit d'au moins 70 %.

Le niveau 3 se décline en trois échelons, bronze, argent et or, selon le taux de matières que l'organisation recycle ou valorise.



**HAUSSE DES ATTESTÉS  
AU NIVEAU 3 -  
PERFORMANCE**

# PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE GESTION INTÉGRÉE DES PNEUS HORS D'USAGE

GRÂCE À SES **10 000 POINTS DE RÉCUPÉRATION** ET PLUS RÉPARTIS DANS TOUT LE QUÉBEC, **CE PROGRAMME COMPTE PARMIS LES PLUS PERFORMANTS ET LES MOINS CÔUTEUX AU CANADA.**

**LES FRAIS ENVIRONNEMENTAUX SONT DE 3 \$ À L'ACHAT DE PNEUS NEUFS AU QUÉBEC, COMPARATIVEMENT À 5,43 \$ EN ONTARIO OU À 4 \$ AU MANITOBA.**

**CETTE ANNÉE ENCORE, CE SONT 8 MILLIONS DE PNEUS QUI ONT ÉTÉ RÉCUPÉRÉS AU QUÉBEC.**

# 8 MILLIONS

TOUS CES PNEUS ONT ÉTÉ RÉCYCLÉS (97 %) OU VALORISÉS ÉNERGÉTIQUEMENT (3 %).

# EN MARCHÉ VERS NOS OBJECTIFS



Dès mon arrivée à la présidence du conseil d'administration, j'ai pu constater avec quel degré d'engagement et de vitalité toute l'organisation œuvrait à la poursuite de son mandat dans la gestion écologique des matières résiduelles. Il est plutôt d'usage de remercier tous et chacun en conclusion. Permettez-moi de me distinguer de cette tradition en adressant d'emblée ma plus sincère reconnaissance envers tous ceux et celles qui participent au succès de RECYC-QUÉBEC.

Mes remerciements vont aussi à tous les membres du conseil d'administration, ceux qui ont quitté et ceux qui se sont joints à nous plus récemment. Je tiens, en particulier, à souligner le travail remarquable de ma prédécesseure, madame Johanne Gélinas, qui a su diriger la réflexion et la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2017 de RECYC-QUÉBEC avec une vision juste et pertinente du rôle de notre organisation.

Le bilan de mi-parcours du Plan, auquel je porte également une grande attention avec l'ensemble du conseil d'administration, démontre l'implication particulière de tous les employés. RECYC-QUÉBEC avance sans conteste à un rythme soutenu dans la réalisation des objectifs qu'elle s'est donnée voilà deux ans et investit, à l'intérieur des paramètres de son mandat, les efforts indispensables à la concrétisation de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation (les 3RV). Nous pouvons nous enorgueillir des excellents résultats que nous continuons d'obtenir grâce à la mobilisation des citoyens, en particulier en ce qui a trait à la récupération, et du vaste secteur des industries, commerces et institutions (ICI). Tout en maintenant notre action citoyenne, nous entendons intensifier notre collaboration avec les ICI dans la recherche de solutions.

Nous sommes aussi conscients du travail d'éducation à faire, auprès des uns et des autres, pour mieux faire comprendre le cycle de vie des différents matériaux. En tant que société, nous serons ainsi plus aptes, dès le départ, à poser des gestes plus efficaces, à faire des choix plus écologiques. Telle est la base de la réduction à la source, préoccupation fondamentale pour laquelle, comme sociologue, j'attache une importance particulière.

RECYC-QUÉBEC joue un rôle déterminant dans l'évolution de la conscience environnementale chez tous les Québécois. Chacune de nos actions, chacun de nos partenariats traduisent cette volonté de faire du Québec un lieu où les matières résiduelles, résultat de notre activité humaine individuelle et sociale, sont gérées pour le mieux-être de tous et la qualité de notre environnement. Et je suis fière, plus que jamais et à ma façon, d'y participer!

A stylized, handwritten signature in black ink.

**Josée Duplessis**  
Présidente du conseil d'administration

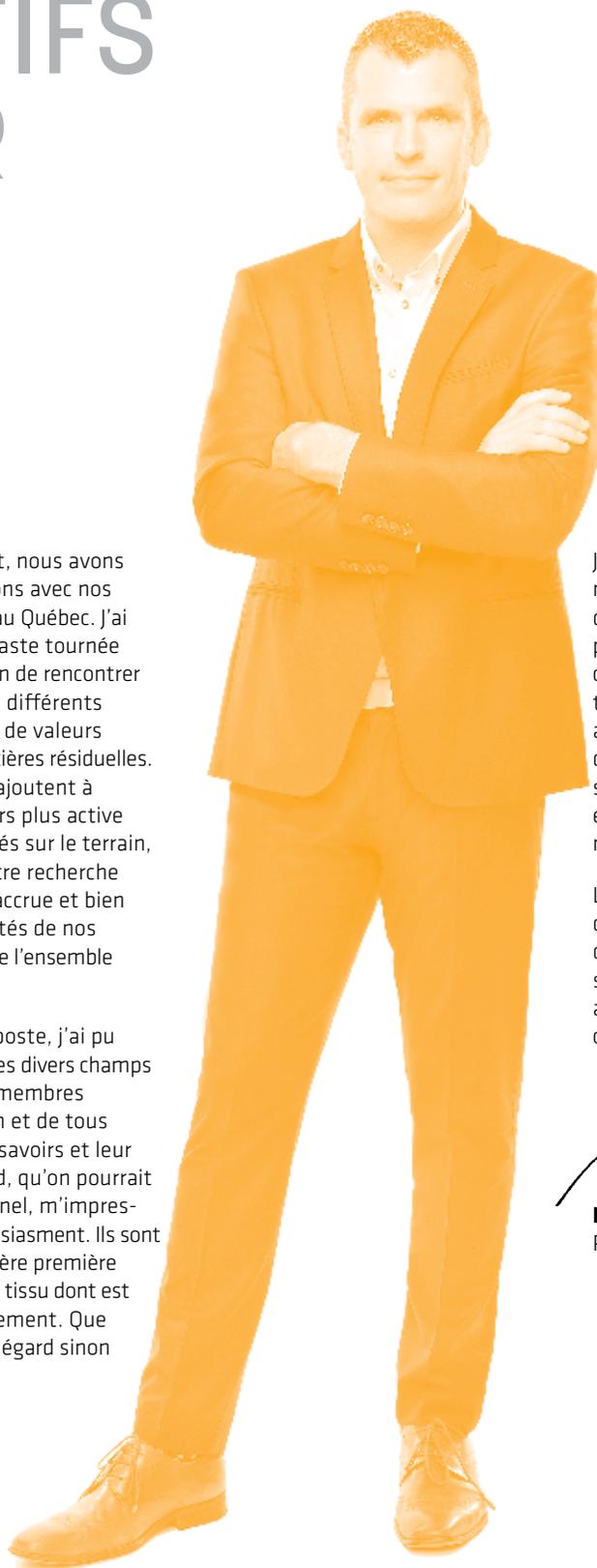
# DES DÉFIS RELEVÉS, DES OBJECTIFS À DÉPASSER

Au cours de son exercice 2013-2014, RECYC-QUÉBEC a réaffirmé concrètement son leadership dans la gestion des matières résiduelles. Plus que jamais, elle s'affiche comme un moteur et un guide dans l'identification des enjeux et la mobilisation des citoyens et des entreprises du Québec.

La mise en œuvre de son mode de fonctionnement, basé sur ses lignes d'affaires, est au cœur de cet exercice. Cette façon dynamique d'envisager les problématiques et de gérer les interventions, qui découle de la position de RECYC-QUÉBEC au centre de la chaîne de valeurs, lui permet d'être plus agile et axée sur la gestion des matières résiduelles. La vision globale que nous avons ainsi des différents paramètres d'une situation nous permet, grâce à la complémentarité des expertises de nos équipes et nos liens avec les différents acteurs, de proposer rapidement des solutions intégrées, créatives, efficaces et durables. Les commentaires très positifs de nombreux partenaires nous confortent d'ailleurs dans l'efficacité et la pertinence de notre approche client.

Dans ce même esprit, nous avons intensifié nos relations avec nos partenaires partout au Québec. J'ai ainsi entrepris une vaste tournée des municipalités afin de rencontrer les intervenants aux différents niveaux de la chaîne de valeurs de la gestion des matières résiduelles. Ces échanges, qui s'ajoutent à une présence toujours plus active de nos ressources-clés sur le terrain, s'inscrivent dans notre recherche d'une collaboration accrue et bien ancrée dans les réalités de nos partenaires comme de l'ensemble des citoyens.

Dès mon arrivée en poste, j'ai pu découvrir l'ampleur des divers champs de compétence des membres du comité de gestion et de tous les employés. Leurs savoirs et leur engagement profond, qu'on pourrait qualifier de vocationnel, m'impressionnent et m'enthousiasment. Ils sont littéralement la matière première de RECYC-QUÉBEC, le tissu dont est fabriqué son rayonnement. Que puis-je ajouter à leur égard sinon un sincère merci ?



J'adresse également toute ma reconnaissance à chacun des membres du conseil d'administration et à sa présidente. Leur confiance et leur collaboration m'offrent un formidable tremplin pour poursuivre le travail amorcé avec énergie et conviction dans notre capacité de célébrer non seulement des réalisations concrètes, en continuité avec nos objectifs, mais aussi de les dépasser.

La prochaine année se révélera sans doute, à nouveau, riche en défis de toutes sortes. Forte de son leadership, RECYC-QUÉBEC saura les relever avec encore plus de vitalité et de créativité. J'en suis convaincu !

A handwritten signature in black ink, reading "Benoît de Villiers".

**Benoît de Villiers**  
Président-directeur général

# 6 CHANTIERS

LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 DE RECYC-QUÉBEC DÉFINIT LES PRIORITÉS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AXE SES INTERVENTIONS SUR SIX GRANDS CHANTIERS QUI APPUIENT LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SON PLAN D'ACTION 2011-2015.

# 1



**MATIÈRES  
ORGANIQUES**

# 2



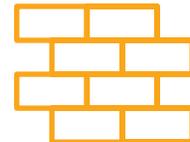
**RÉDUCTION  
À LA SOURCE**

# 3



**PRODUITS  
DE COURTE VIE**

# 4



**SECTEURS DES ICI  
ET DES CRD**

# 5



**PRODUITS À CONTENU  
RECYCLÉ**

# 6



**CONSIGNE**

## 1/MATIÈRES ORGANIQUES

### DÉFIS

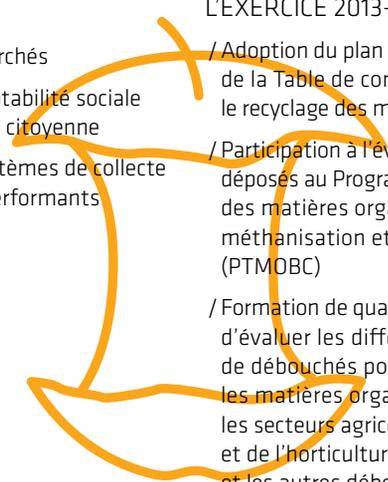
- / Développer des marchés
- / Contribuer à l'acceptabilité sociale et à la participation citoyenne
- / Développer des systèmes de collecte et de traitement performants

### RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2013-2014

- / Adoption du plan d'action 2013-2015 de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques
- / Participation à l'évaluation des projets déposés au Programme de traitement des matières organiques par bio-méthanisation et compostage (PTMOBC)
- / Formation de quatre comités afin d'évaluer les différents types de débouchés possibles pour les matières organiques dans les secteurs agricole, municipal et de l'horticulture ornementale et les autres débouchés

### ACTION EN COURS

- / Mise en œuvre du plan d'action dont 17 des 35 actions amorcées en collaboration avec trois comités ayant pour mandat de participer à la réalisation et au suivi



## 2/RÉDUCTION À LA SOURCE

### DÉFIS

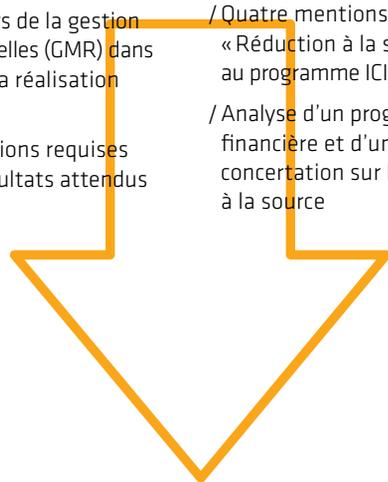
- / Mobiliser les acteurs de la gestion des matières résiduelles (GMR) dans la concertation et la réalisation d'actions
- / Cibler les interventions requises en fonction des résultats attendus

### RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2013-2014

- / Quatre mentions spéciales « Réduction à la source » au programme ICI ON RECYCLE!
- / Analyse d'un programme d'aide financière et d'une table de concertation sur la réduction à la source

### ACTION EN COURS

- / Structuration de la stratégie de la mise en opération du chantier de la réduction à la source et d'une structure de financement



## 3/PRODUITS DE COURTE VIE

### DÉFIS

- / Élaborer des mesures afin d'imputer les coûts sociaux et environnementaux aux produits de courte vie
- / Encourager l'utilisation des produits durables

### RÉALISATION POUR L'EXERCICE 2013-2014

- / Structuration du chantier

### ACTION EN COURS

- / Mise en place d'une analyse de cycle de vie sur les tasses réutilisables et les gobelets à usage unique pour les boissons chaudes



## 4/SECTEURS DES ICI ET DES CRD

### DÉFIS

- / Améliorer la performance dans les édifices des ministères et organismes gouvernementaux
- / Développer des systèmes de récupération collectifs pour les parcs industriels et les concentrations commerciales
- / Accompagner les ICI quant à l'interdiction d'élimination du papier, du carton et du bois
- / Appuyer l'industrie dans le développement des marchés

### RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2013-2014

- / Participation et financement d'un guide de bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles conçu par l'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ)
- / Participation à différents comités pour discuter et échanger sur les problématiques de l'industrie (comité « fractions fines », comité « bois et suivi du bannissement », comité mixte MDDELCC-3R MCDQ)
- / Sondage d'évaluation du programme ICI ON RECYCLE! auprès des clientèles attestées

### ACTIONS EN COURS

- / Évaluation exhaustive des programmes comportementaux auprès des clientèles attestées d'ICI ON RECYCLE! et des représentants VISEZ juste!
- / Évaluation du soutien donné au secteur agricole pour la récupération des contenants et des emballages
- / Soutien financier pour la mutualisation de la GMR dans les ICI

## 5/PRODUITS À CONTENU RECYCLÉ

### DÉFIS

- / Promouvoir les produits à contenu recyclé auprès des fabricants et en assurer la reconnaissance
- / Inciter les organismes et les donneurs d'ordres à modifier leur politique d'achat pour intégrer des produits à contenu recyclé
- / Appuyer l'industrie dans le développement des marchés

### RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2013-2014

- / Finalisation du plan de commercialisation pour les produits à contenu recyclé
- / Analyse du répertoire actuel des produits à contenu recyclé de RECYC-QUÉBEC

### ACTION EN COURS

- / Mise en place d'un comité de révision afin de mettre à jour le plan d'action des produits à contenu recyclé

## 6/CONSIGNE

### DÉFI

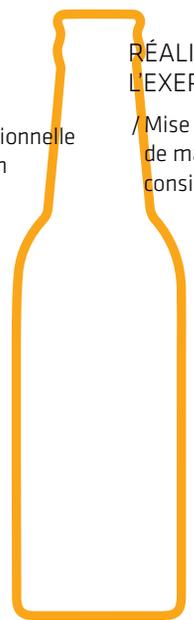
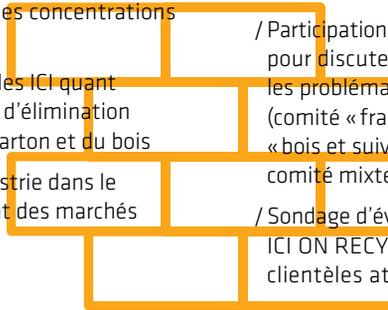
- / Améliorer la gestion opérationnelle du système de consignation

### RÉALISATION POUR L'EXERCICE 2013-2014

- / Mise en place de l'étude des coûts de manutention des contenants consignés chez les détaillants

### ACTION EN COURS

- / Étude comparative des systèmes de consignation et de collecte sélective relativement à la récupération des contenants de boissons



# LES LIGNES D'AFFAIRES

PROGRAMMES D'AIDE  
FINANCIÈRE

GESTION ET CONFORMITÉ DES  
PROGRAMMES OPÉRATIONNELS  
(CONSIGNE, COLLECTE SÉLECTIVE, PNEUS)

GOUVERNANCE DES ENTENTES  
RÉGISSANT LA RESPONSABILITÉ  
ÉLARGIE DES PRODUCTEURS  
(REP)

GESTION DES PROGRAMMES  
COMPORTEMENTAUX

ÉDUCATION CITOYENNE DANS  
LA GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES

MOBILISATION ET CONCERTATION  
DES INTERVENANTS DE LA CHAÎNE  
DE VALEURS DE LA GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

# PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

## RÔLES

/ Effectuer la gestion opérationnelle des différents programmes d'aide financière offerts par RECYC-QUÉBEC

/ Soutenir les initiatives et projets de l'industrie du recyclage

/ Analyser l'ensemble des demandes d'aide financière faites dans le cadre de programmes normés

## POUR L'EXERCICE 2013/2014, LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ONT INVESTI PLUS DE 8,3 M\$

### IMPLANTATION DE TECHNOLOGIES ET DE PROCÉDÉS ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

/ Vise à améliorer les opérations de traitement des matières résiduelles, notamment pour les résidus issus de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), et la recherche de nouveaux débouchés pour ces matières récupérées

DIX PROJETS ACCORDÉS,  
PLUS DE  
**2,5 M\$**  
D'INVESTISSEMENTS



### ÉCONOMIE SOCIALE ET MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS

/ Vise à appuyer les entreprises d'économie sociale et les groupes d'action communautaire qui agissent dans leur milieu sur le plan de la mise en valeur des matières résiduelles ou veulent provoquer des changements de comportements

39 PROJETS ACCORDÉS,  
PLUS DE  
**2 M\$**  
D'INVESTISSEMENTS

### CENTRES DE TRAITEMENT DE PNEUS HORS D'USAGE

/ Vise à améliorer la productivité, la compétitivité et à soutenir les investissements effectués au sein de cette filière industrielle. Le programme contribue à améliorer la performance des centres de traitement des pneus hors d'usage en optimisant la productivité, la qualité des produits finis, la valeur ajoutée des produits et la diversification des produits

DEUX PROJETS ACCORDÉS,  
PLUS DE  
**500 000 \$**  
D'INVESTISSEMENTS



### AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES ICI EN GMR

/ Offre du financement direct pour réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles dans les établissements, y compris l'acquisition des équipements requis

304 PROJETS ACCORDÉS,  
PLUS DE  
**2,8 M\$**  
D'INVESTISSEMENTS



### BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

/ Pour une cinquième année consécutive, RECYC-QUÉBEC a offert aux étudiants de deuxième ou de troisième cycle des bourses d'études supérieures dans le but d'encourager la réalisation de travaux et de recherches permettant d'améliorer les connaissances ou de développer le savoir-faire dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles

CINQ BOURSES DE MAÎTRISE DE  
**3 000 \$**  
TROIS BOURSES DE DOCTORAT DE  
**6 000 \$**

## RÉALISATIONS

### / RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PRÉLIMINAIRES

Les programmes d'aide financière représentent un levier financier d'investissement par les promoteurs et les partenaires externes qui se chiffre à 4,26 \$ pour chaque dollar investi par RECYC-QUÉBEC.

### / RETOMBÉES ENVIRONNEMENTALES PRÉLIMINAIRES

Les projets financés visent une diminution de 736 090 tonnes de matières résiduelles qui ne se retrouveront pas dans les sites d'élimination : cette réduction de 92 kg est un geste important en lien avec l'objectif gouvernemental de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières pour 2015.

# GESTION ET CONFORMITÉ DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS (CONSIGNE, COLLECTE SÉLECTIVE, PNEUS)

## RÔLE

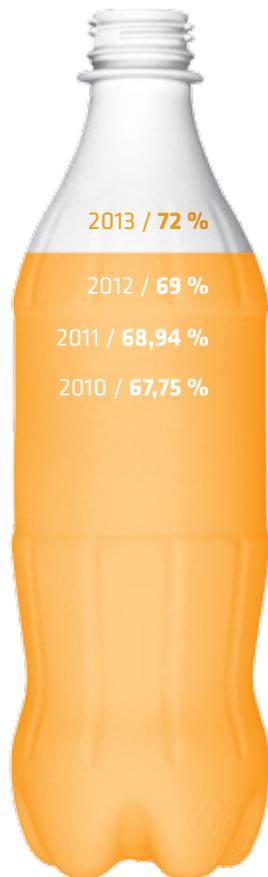
/ Assurer l'application des lois, des règlements et des ententes.

## CONSIGNATION

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE (CRU) EST EN **AUGMENTATION CONSTANTE**: UNE BONNE NOUVELLE POUR L'ENVIRONNEMENT, RENDUE POSSIBLE NOTAMMENT PAR LA SENSIBILISATION AUPRÈS DE LA POPULATION.

**72%**

CRU



LE TAUX DE RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLE (CRM) S'EST MAINTENU À 98 %.

**98%**

CRM



CONSIGNECO, L'ASSOCIATION REGROUPANT LES MEMBRES DE L'INDUSTRIE BRASSICOLE DU QUÉBEC, ET CONSIGNATION, CELLE DES MEMBRES DE L'INDUSTRIE DES BOISSONS GAZEUSES, ONT POUR MANDAT DE CONTRIBUER À L'INFORMATION, À L'ÉDUCATION ET À LA SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS AFIN D'AMÉLIORER LES RÉSULTATS DE LA RÉCUPÉRATION.

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AVEC BOUCAR DIOUF POUR CONSIGNATION

En 2013, BGE a récidivé avec le porte-parole Boucar Diouf pour des messages axés sur l'efficacité du système de consignation. Les messages incitaient notamment le public à installer des boîtes de récupération hors domicile. La campagne s'est déclinée sur plusieurs supports dont la télévision, la radio et le Web. Elle a été des plus appréciées par les publics et a su les interpeller :

PLUS DE

**6 000**

ENTREPRISES  
ONT RÉPONDU  
À L'APPEL

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA CONSIGNE SOCIALE DE CONSIGNECO

L'année 2013 a fait évoluer la communication vers un volet plus contributif, celui de la consigne sociale qui vise à encourager le partenariat entre des entreprises et des organismes. Les résultats ont été au rendez-vous.

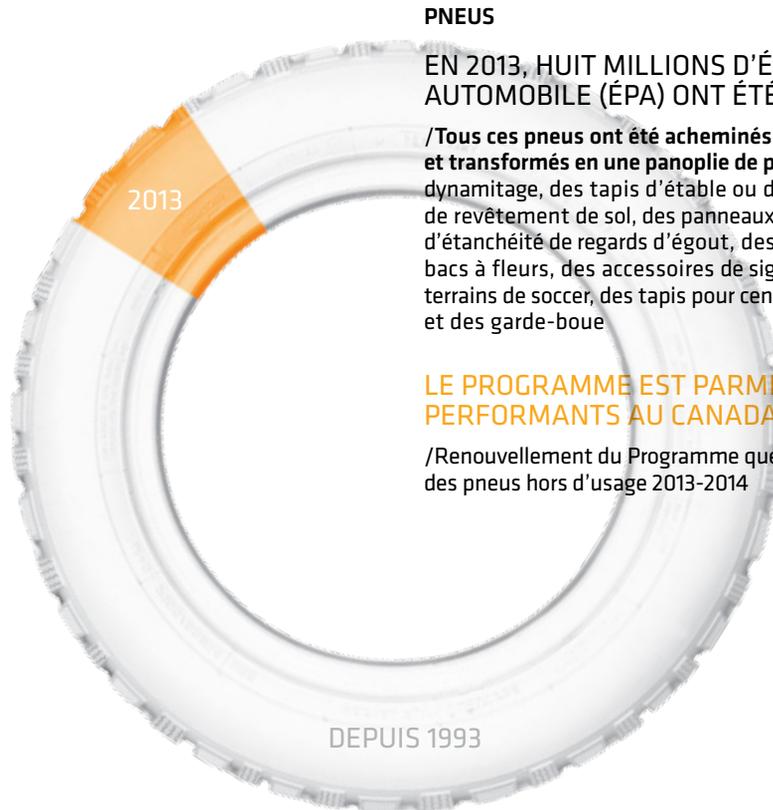
Une offensive de relations médias intitulée « Avis de recherche : 462,5 millions de contenants consignés... » a généré 22 entrevues et plus d'une vingtaine d'articles et a encouragé l'inscription de 20 entreprises et de plus de 170 nouveaux organismes inscrits dans le but d'être jumelés.

# 8 M

DE PNEUS EN 2013

# 120 M

DE PNEUS DEPUIS 1993



## PNEUS

EN 2013, HUIT MILLIONS D'ÉQUIVALENT DE PNEUS AUTOMOBILE (ÉPA) ONT ÉTÉ RÉCUPÉRÉS

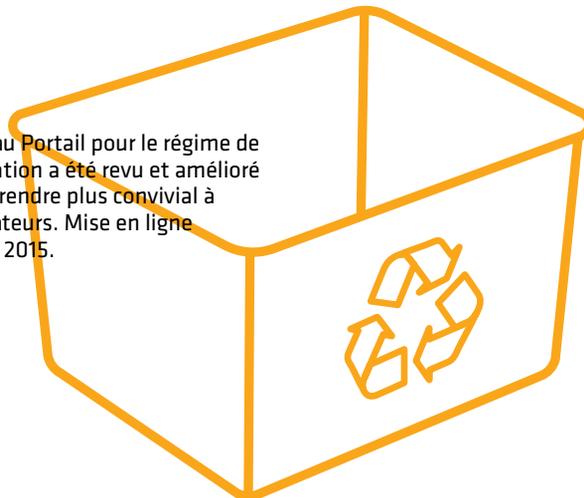
/Tous ces pneus ont été acheminés vers des recycleurs québécois et transformés en une panoplie de produits, entre autres des tapis de dynamitage, des tapis d'étable ou d'usine, des sous-tapis, des tuiles de revêtement de sol, des panneaux d'insonorisation, des anneaux d'étanchéité de regards d'égout, des roues pour bacs roulants, des bacs à fleurs, des accessoires de signalisation, des dos d'âne, des terrains de soccer, des tapis pour centres sportifs (arénas, gymnases) et des garde-boue

LE PROGRAMME EST PARI MI LES PLUS PERFORMANTS AU CANADA

/Renouvellement du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2013-2014

## RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le nouveau Portail pour le régime de compensation a été revu et amélioré afin de le rendre plus convivial à ses utilisateurs. Mise en ligne prévue en 2015.



EN 2013

# 170 M\$

VERSÉS À 554 ORGANISMES MUNICIPAUX<sup>1</sup>

## CAMPAGNE DANS LE BAC OU PAS?

RecycleMédias, entreprise agréée par RECYC-QUÉBEC, a pour mandat de représenter les journaux assujettis à une compensation en biens et services (espace publicitaire)

La campagne présentait des éléments qui ne doivent pas être mis dans le bac et, pour plusieurs matières, les autres filières dont elles disposent pour être récupérées. La stratégie de placement média de cette campagne a été élaborée par saison et en fonction de l'environnement média, par exemple le téléphone cellulaire pour les cahiers affaires ou l'ordinateur pour la rentrée. Avec un calendrier média bien chargé tout au long de l'année, la campagne s'est terminée avec un haut taux d'appréciation et de compréhension des messages.

NOTORIÉTÉ DE LA CAMPAGNE **31 %** (NORME 20 %)

COMPRÉHENSION DU MESSAGE **73 %** (NORME 45-50 %)

**76 % DES RÉPONDANTS ONT DONNÉ UNE NOTE D'APPRÉCIATION DE 7/10 ET PLUS**

(1) Les sommes remises aux organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables proviennent d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), organisme agréé par RECYC-QUÉBEC représentant les entreprises pour les catégories « contenants et emballages » et « imprimés ».

# GOUVERNANCE DES ENTENTES RÉGISSANT LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

## RÔLES

/ Reconnaître les organismes responsables des programmes de récupération et de valorisation des produits visés par la réglementation et assurer un suivi des obligations et de la performance découlant de la mise en œuvre de leurs programmes

/ Soutenir les organismes de gestion reconnue (OGR) dans le changement des rôles et des responsabilités quant à la collecte des produits visés par la REP et les enjeux qui en découlent

## RÉALISATIONS

/ Mise en œuvre d'une table de travail sur le réemploi des produits électroniques

/ Création et diffusion d'une vidéo ludique sur la chaîne de valeurs de la REP permettant d'expliquer la récupération et la valorisation des produits de la REP aux citoyens et aux ICI

## PRODUITS

### PEINTURES

Peintures, teintures, vernis, apprêts, laques et enduits protecteurs au latex et à l'alkyde ou à l'émail et leurs contenants, y compris les aérosols

**1000<sup>+</sup>**

POINTS DE DÉPÔT



### HUILES, LIQUIDES DE REFROIDISSEMENT ET ANTIGELS

Huiles, leurs contenants et filtres, liquides de refroidissement, antigels, leurs contenants et filtres et autres produits assimilables tels que les contenants aérosols pour la mise en marché de nettoyants à freins

**1000<sup>+</sup>**

POINTS DE DÉPÔT



### LAMPES AU MERCURE

Tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes à décharge haute intensité et tout autre type de lampes contenant du mercure

**500<sup>+</sup>**

POINTS DE DÉPÔT



### PILES

Piles rechargeables ou non rechargeables

**1500<sup>+</sup>**

POINTS DE DÉPÔT

### APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Ordinateurs, écrans et périphériques, téléviseurs, imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, téléphones, caméras, téléphones cellulaires, répondeurs et lecteurs de livres électroniques

Trois nouvelles catégories de produits visés ajoutées en 2013 : **produits audio, vidéo et autres accessoires**

**550<sup>+</sup>**

POINTS DE DÉPÔT



# GESTION DES PROGRAMMES COMPORTEMENTAUX

## RÔLES

/ Accompagner la clientèle dans le but d'atteindre un haut niveau de rendement en adoptant de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles

/ Mettre en œuvre des programmes comportementaux

/ Élaborer des outils d'accompagnement

/ Analyser le rendement des programmes

## IMPLANTÉ DANS

# 170

ÉDIFICES

### WISEZ JUSTE!

Programme de gestion des matières résiduelles conçu spécifiquement pour les ministères et les organismes gouvernementaux, VISEZ juste! a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre d'activités de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) au sein de leur organisation et de renforcer les habitudes de consommation déjà acquises.

VISEZ juste! est implanté dans quelque 170 édifices. L'implantation dans d'autres régions du Québec est présentement à l'étude. Parmi les outils conçus, le bulletin électronique L'INFO VISEZ juste! permet de transmettre à la clientèle du programme divers renseignements et des outils faciles à utiliser pour l'aider à gérer efficacement et de façon responsable ses matières résiduelles.

# 182

ORGANISATIONS  
ATTESTÉES AU NIVEAU 3

### ICI ON RECYCLE!

Programme qui aide et reconnaît les industries, commerces et institutions (ICI) dans leurs démarches d'une saine gestion de leurs matières résiduelles.

/182 organisations attestées au niveau 3 - Performance en 2013  
/Quatre mentions spéciales « Réduction à la source »

Les organisations méritantes ont reçu leur attestation lors de l'une des 14 remises d'attestations, organisées en partenariat avec des Chambres de commerce et des Conseils régionaux de l'environnement de différentes régions. Cette nouvelle formule a permis d'informer et de sensibiliser près de 2 000 représentants d'ICI à l'importance des 3RV et à leur valeur comme joueurs-clés pour atteindre les objectifs gouvernementaux.

# 150

DEMANDES  
D'INFORMATION  
TRAITÉES

### PGMR

Accompagnement des municipalités dans la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

/ **Premier PGMR révisé en vigueur (MRC Memphrémagog)**

/ Diffusion de la première infolettre mensuelle : Info PGMR à l'intention des planificateurs en gestion des matières résiduelles

/ Traitement de plus de 150 demandes d'information

/ Diffusion d'une dizaine d'outils d'accompagnement (Info PGMR, grille d'analyse de la conformité, schéma légal, exemple d'avis public, etc.)

# ÉDUCATION CITOYENNE DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## RÔLES

/ Éduquer les publics cibles afin de provoquer un changement volontaire du comportement en s'attardant aux raisons qui favoriseraient le comportement visé, aux freins et aux dynamiques d'influence comportementales

/ Établir une base de connaissances des publics cibles sur laquelle s'appuieront les stratégies d'intervention et de sensibilisation afin d'influencer les segments les plus susceptibles d'adopter les comportements souhaités et de se positionner dans la manière de s'adresser à ces mêmes publics cibles

## RÉALISATION

L'exercice 2013-2014 a été la première année d'exploitation de la ligne d'affaires. S'adressant à la population citoyenne et aux industries, commerces et institutions (ICI), les activités en démarrage sont :

## ÉTUDES COMPORTEMENTALES SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES COMPORTEMENTS DES CITOYENS ET DES ICI

/ ÉVALUATION DES PROGRAMMES COMPORTEMENTAUX  
**ICI ON RECYCLE! ET VISEZ JUSTE!** AUPRÈS DES  
CLIENTÈLES

/ **ÉTUDE DE SEGMENTATION** ET PORTRAIT DES COMPOR-  
TEMENTS ET DE L'ATTITUDE GÉNÉRALE DES CITOYENS  
QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DES 3RV

/ REVUE ET ANALYSE DES **MEILLEURES PRATIQUES DE  
SENSIBILISATION CITOYENNE** DANS LES MUNICIPALITÉS  
ET PAR LES AGENTS DE SENSIBILISATION ET PRISE EN  
COMPTE DES FACTEURS DE SUCCÈS ET DES DÉFIS DANS  
LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DURABLES

/ La ligne d'affaires Éducation citoyenne dans la gestion des matières résiduelles intervient en appui aux activités de l'organisation qui visent un changement de comportement.



# MOBILISATION ET CONCERTATION DES INTERVENANTS DE LA CHAÎNE DE VALEURS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## RÔLES

/ Concerter et mobiliser les intervenants de la chaîne de valeurs en vue de prévenir ou de gérer des obstacles systémiques, réels ou potentiels

/ Travailler avec les intervenants du milieu pour développer et mettre en application des solutions afin d'accroître l'efficacité et la performance de la filière des matières recyclables issues de la collecte sélective ainsi que de celle des matières organiques

/ Avoir une position concertée des parties prenantes afin d'accélérer les résultats concrets en ce qui concerne la diminution des matières éliminées

## RÉALISATIONS

### COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

/ La mise en œuvre du plan d'action 2012-2015 du Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective s'est poursuivie.

**RÉSULTATS** Sur les 37 actions, sept sont réalisées et 17 sont en cours de réalisation avec l'aide de quatre groupes de travail composés de différents intervenants, membres du Comité conjoint.

/ Afin de faire face à des problématiques spécifiques telles que le plastique et le verre, le Comité conjoint a mis sur pied deux comités spéciaux réunissant une quinzaine d'intervenants de la chaîne de valeurs de la collecte sélective.

**RÉSULTATS** Des plans d'action ont été réalisés afin de trouver des solutions applicables à court et à long terme pour résoudre les enjeux liés à ces matières.

### TABLE DE CONCERTATION SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

OBJECTIF  
GOUVERNEMENTAL  
2015

60%

/ Dans le but de recycler 60 % des matières organiques d'ici 2015 et de les bannir de l'élimination d'ici 2020, RECYC-QUÉBEC a mis en place la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques en 2012, réunissant tous les acteurs clés du milieu.

En 2013, la Table a adopté un premier plan d'action 2013-2015, divisé en quatre grandes orientations, et en a amorcé la mise en œuvre.

**RÉSULTATS** 17 des 35 actions ont été démarrées par l'équipe de RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec trois comités de mise en œuvre.

/ Quatre comités se sont aussi formés afin d'évaluer les différents types de débouchés possibles pour les matières organiques dans les secteurs agricole, municipal, de l'horticulture ornementale et les autres débouchés.



TAUX DE RECYCLAGE  
DES MATIÈRES  
ORGANIQUES

# LA GOUVER- NANCE

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société est composé de onze membres, dont la présidente du Conseil et le président-directeur général. Neuf d'entre eux se qualifient, de l'avis du gouvernement, comme administrateurs indépendants. Puisque les mandats de certains membres étaient terminés, le gouvernement, par décret gouvernemental, a procédé à la nomination de huit nouveaux membres du conseil d'administration au courant de l'année, dont la présidente et le président-directeur général. Eu égard à ce dernier poste, le conseil d'administration a formulé au gouvernement sa recommandation.

D'autre part, le Conseil avait défini les compétences et les expériences requises pour la nomination de ses autres membres, correspondant à ses besoins pour son fonctionnement optimal. Ainsi, ces derniers réunissent des compétences et expériences dans les différents secteurs suivants : environnement, planification stratégique, gestion, système de contrôle et optimisation des ressources, comptabilité, vérification, marketing, économie dont économie sociale, affaires gouvernementales, développement des affaires, connaissance du monde municipal, des régions, du secteur de l'éducation, du volet technologique, droit, communication et ressources humaines.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'établir les orientations stratégiques de la Société et de s'assurer de leur mise en application. Ainsi, il s'est penché sur l'évolution des enjeux et orientations adoptés dans le cadre de sa planification stratégique 2012-2017. Il peut aussi s'enquérir de toute question qu'il juge importante eu égard à la gestion et aux affaires de la Société. Le Conseil exerce une série de responsabilités dont certaines sont examinées au préalable par ses comités statutaires, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. La présidente du Conseil peut d'office participer à toute réunion d'un comité. Elle y assiste lors de la planification annuelle des travaux et, au besoin, à la demande des présidents de comités. Les comités présentent leurs rapports au Conseil et lui soumettent toutes recommandations appropriées.

Le Conseil s'assure de la conformité de la Société aux différentes législations, réglementations et décrets. Il adopte les décisions requérant son approbation telles celles concernant les contrats et les ententes, notamment toute entente d'agrément avec des organismes conformément à des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il recommande toute demande devant faire l'objet d'une approbation gouvernementale, conformément aux dispositions législatives. Il s'assure du respect des codes d'éthique applicables à ses membres, dirigeants et employés. Le conseil d'administration a adopté les critères d'évaluation de son fonctionnement et les critères d'évaluation de ses membres. Il s'est assuré de la mise en œuvre du programme d'accueil de nouveaux membres et de la formation continue des membres du Conseil. Le Conseil a approuvé le budget annuel d'exploitation de la Société, ses états financiers

et son rapport annuel d'activités déposé à l'Assemblée nationale. Il s'assure que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions. Le conseil d'administration a approuvé la nomination des nouveaux dirigeants.

À l'exception du président-directeur général qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les membres siègent au Conseil et à ses différents comités à titre gracieux.

Au cours de l'année 2013-2014, le Conseil a siégé à neuf reprises, dont quatre séances spéciales. Ses comités ont tenu quinze réunions distinctes de celles du conseil d'administration. Après chaque réunion, les comités ont fait rapport de leurs activités au conseil d'administration. Le taux de présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est de 92 %.

## PRÉSENCES DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014

### ADMINISTRATEURS

Nombre de réunions

Josée Duplessis<sup>1-8</sup>  
Johanne Gélinas<sup>2-7-8</sup>  
Cynthia Biasolo<sup>3-7-8</sup>  
Ginette Bureau<sup>5-7</sup>  
Benoît de Villiers<sup>5</sup>  
Michel Delisle<sup>4-8</sup>  
Sylvain Dorais<sup>4-8</sup>  
Michel Giroux<sup>4-8</sup>  
Claudia Goulet<sup>8</sup>  
Monique Laberge<sup>8</sup>  
Gaëtan Laflamme<sup>3-7-8</sup>  
Richard Legendre<sup>3-7-8</sup>  
Michel Montpetit<sup>4-8</sup>  
Ginette Pellerin<sup>3-7</sup>  
Isabelle Perras<sup>3-7-8</sup>  
Brigitte Portelance  
Valérie Racine<sup>4-8</sup>  
Yanick Vaillancourt<sup>4-8</sup>

### CONSEIL

9

Nombre de rencontres	Présences
2	2
6	6
0	0
3	3
6	6
9	9
9	7
9	6
9	8
9	9
0	0
0	0
9	8
0	0
0	0
9	9
9	9
9	9

### COMITÉS DU CONSEIL

#### COMITÉ DE VÉRIFICATION

5

Nombre de rencontres	Présences
1	1
4	4
5	4
1	1
4	4

#### COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

4

Nombre de rencontres	Présences
2	2
2	2
4	4
2	2

#### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

6

Nombre de rencontres	Présences
3	3
3	3
6	6
3	2
3	3
3	2

1 Madame Josée Duplessis a été nommée présidente et membre du Conseil le 15 janvier 2014 / 2 Madame Johanne Gélinas a occupé les fonctions de présidente et membre du Conseil jusqu'au 12 décembre 2013 / 3 Administrateurs ayant occupé les fonctions de membre du Conseil jusqu'au 29 mai 2013 / 4 Administrateurs ayant été nommés membre du Conseil le 29 mai 2013 / 5 Monsieur Benoît de Villiers a été nommé président-directeur général et membre du Conseil le 5 août 2013 / 6 Madame Ginette Bureau a occupé les fonctions de présidente-directrice générale et membre du Conseil jusqu'au 2 août 2013 / 7 Administrateurs ayant terminé leurs fonctions au courant de l'année financière / 8 Administrateurs indépendants par décret gouvernemental

## SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

pour l'exercice 2013-2014

NOM ET TITRE	SALAIRE ANNUEL DE BASE, CONTRACTUEL	SALAIRE RÉELLEMENT VERSÉ PENDANT L'ANNÉE <sup>(1)</sup>	PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION VARIABLE	AUTRES AVANTAGES <sup>(2)</sup>
<b>GINETTE BUREAU</b> Présidente-directrice générale Fin de mandat : 2 août 2013	151 227 \$	52 166 \$	- \$	611 \$
<b>BENOÎT DE VILLIERS</b> Président-directeur général Début de mandat : 5 août 2013	151 227 \$	99 118 \$	- \$	1 993,67 \$
<b>JEANNOT RICHARD</b> Vice-président Fin de contrat : 5 mai 2013	123 194 \$	43 913 \$	- \$	1 269,76 \$
<b>MARIE CLOUTIER</b> Vice-présidente	125 349 \$	114 728 \$	- \$	3 087,54 \$
<b>ANNA WALKOWIAK</b> Vice-présidente Date d'embauche : 4 novembre 2013	117 400 \$	47 698 \$	- \$	271,29 \$
<b>GUY TREMBLAY</b> Directeur bureau de projets	105 200 \$	106 599 \$	- \$	650,38 \$

(1) correspond au salaire réellement versé, tenant compte des périodes réelles d'emploi, congés fériés, vacances, assurance salariale et rétroactivité salariale, s'il y a lieu.

(2) peut correspondre à la contribution de l'employeur au régime d'assurance et stationnement.

## LES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

PRÉSIDENT / **MICHEL GIROUX** (PRÉSIDENT À COMPTER DE JUIN 2013)  
PRÉSIDENT SORTANT / **RICHARD LEGENDRE** (JUSQU'EN MAI 2013)  
MEMBRES / **CLAUDIA GOULET** (JUSQU'EN JUIN 2013), **MONIQUE LABERGE**, **MICHEL DELISLE** (À COMPTER DE JUIN 2013)

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est rencontré à quatre reprises au cours de l'année financière. Il s'assure que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Le comité a révisé son mandat, a colligé les profils de compétence de membres et du Conseil et a évalué les besoins de formation de celui-ci, a approuvé les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du Conseil. Il s'est assuré du suivi de la mise en application de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et du Règlement de gouvernance et de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ainsi que du code de déontologie des administrateurs et des dirigeants. Il a entamé la réflexion sur la révision du Règlement de gouvernance et poursuivra le travail au courant de l'année financière subséquente. Après chaque réunion, le président a fait rapport de ses activités au Conseil. Le président-directeur général et la secrétaire du Conseil assistent aux réunions du comité.

### RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

PRÉSIDENTE / **CLAUDIA GOULET**  
(MEMBRE PUIS PRÉSIDENTE À COMPTER DE JUIN 2013)  
PRÉSIDENT SORTANT / **GAËTAN LAFLAMME** (JUSQU'EN MAI 2013)  
MEMBRES / **CYNTHIA BIASOLO** (JUSQU'EN MAI 2013), **MICHEL DELISLE** (DEPUIS JUIN 2013), **MICHEL MONTPETIT** (DEPUIS JUIN 2013)

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité de vérification a tenu cinq réunions. Le comité a suivi et révisé les états financiers trimestriels, puis analysé les états financiers annuels et les résultats de l'audit du vérificateur général et a ensuite recommandé l'approbation de ces états financiers au conseil d'administration. Il a analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Le comité a révisé le rapport du vérificateur général et veillé au suivi de ses recommandations. Le comité s'est assuré que la direction maintienne en place des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces. Il s'est assuré du respect des obligations de la Société à l'égard de la politique visant la réduction et le contrôle des dépenses. Il a supporté et encadré la révision de la Politique de placement. Il s'est assuré de la conformité de la Société à l'égard des ressources informationnelles, en révisant le plan triennal et la programmation annuelle. Le comité a suivi les démarches de vérification interne notamment celles relatives à la gestion de l'octroi des contrats et des programmes d'aide financière; à cet égard, il a l'assurance raisonnable que les processus sont en place et respectés. Il a aussi suivi les travaux d'identification des risques et discuté le plan triennal de vérification proposé. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. Le président-directeur général et la secrétaire du conseil assistent aux réunions du comité.

### RAPPORT DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

PRÉSIDENTE / **MONIQUE LABERGE**  
(MEMBRE PUIS PRÉSIDENTE À COMPTER DE JUIN 2013)  
PRÉSIDENTE SORTANTE / **CYNTHIA BIASOLO** (JUSQU'EN MAI 2013)  
MEMBRES / **VALÉRIE RACINE** (DEPUIS JUIN 2013), **SYLVAIN DORAIS** (DEPUIS JUIN 2013), **YANICK VAILLANCOURT** (DEPUIS JUIN 2013)

Conscient que la force de l'organisation prend son fondement principalement au sein de ses ressources humaines, le comité s'est rencontré à six reprises au courant de l'année 2013-2014 afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. Le comité a comme responsabilité de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines; il a porté une attention à la révision de certaines d'entre elles et la mise en place de nouvelles, afin de les harmoniser avec la structure organisationnelle ainsi que les enjeux du marché du travail. Le comité a participé à l'élaboration des normes et barèmes de rémunération et les conditions d'emploi des dirigeants et employés de la Société. Le comité a contribué à la sélection des dirigeants, soit les postes de président-directeur général et de vice-président innovation et développement. Il a élaboré et proposé les critères d'évaluation du président-directeur général et a procédé à l'évaluation de rendement de celui-ci. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. Le président-directeur général et la secrétaire du Conseil assistent aux réunions du comité.

### AUDIT EXTERNE

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société.

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### JOSÉE DUPLESSIS

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DEPUIS LE 15 JANVIER 2014

NOMINATION AU CONSEIL / 15 JANVIER 2014

FIN DE MANDAT / 14 JANVIER 2017

Madame Josée Duplessis, sociologue de formation, possède une vaste connaissance du milieu de l'environnement dont elle connaît bien les enjeux actuels. Au fil de sa carrière, elle s'est illustrée à plusieurs niveaux, notamment par son implication en politique municipale où elle a été présidente du comité exécutif et responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et espaces verts à la Ville de Montréal et conseillère d'arrondissement du Plateau Mont-Royal puis du district DeLorimier. Madame Duplessis s'est aussi démarquée par son engagement dans le domaine de l'environnement à titre de directrice d'une entreprise de consultants en environnement et de vice-présidente du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

### JOHANNE GÉLINAS

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2011 AU 12 DÉCEMBRE 2013

NOMINATION AU CONSEIL / 4 JUILLET 2011

FIN DE MANDAT / 12 DÉCEMBRE 2013

Madame Johanne Gélinas est associée au sein du groupe-conseil Stratégie et performance, et responsable de la pratique Développement durable et gestion des gaz à effet de serre chez Raymond Chabot Grant Thornton. Détentrice d'une maîtrise en sciences de l'environnement, elle est formatrice au Collège des administrateurs de sociétés en gouvernance du développement durable. Elle a occupé la fonction de commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable de 2000 à 2007 et antérieurement, la fonction de commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec. Elle a aussi été membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Madame Gélinas est membre du conseil d'administration du Théâtre Espace Libre.

### MICHEL MONTPETIT

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

NOMINATION AU CONSEIL / 29 MAI 2013

FIN DE MANDAT / 28 MAI 2016

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Monsieur Michel Montpetit est directeur du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE) de l'Université de Sherbrooke. Biologiste et détenteur d'une maîtrise en environnement, ses fonctions l'ont amené, au fil des ans, à développer une forte expertise dans le déploiement de programmes en environnement et développement durable, et ce, dans plusieurs universités à travers le monde. Défenseur de la cause environnementale et très impliqué dans la communauté et auprès d'organismes voués à l'environnement et au développement durable, monsieur Montpetit fait partie de nombreux comités environnementaux, à différents paliers. Il s'est impliqué pendant plusieurs années auprès de la Fondation québécoise en environnement, notamment à titre de membre du conseil d'administration.

### BENOÎT DE VILLIERS, MBA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 5 AOÛT 2013

NOMINATION AU CONSEIL / 5 AOÛT 2013

FIN DE MANDAT / 4 AOÛT 2018

Monsieur de Villiers a œuvré au sein de différentes institutions financières et de grandes organisations québécoises. Il a notamment occupé des postes de direction chez Desjardins pour ensuite devenir vice-président de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ). Il possède une vaste expérience dans la gestion d'équipe et dans l'élaboration de plan d'affaires et de planification stratégique. À titre de président-directeur général de RECYC-QUÉBEC, il est responsable de la réalisation des objectifs et des grands chantiers identifiés dans la planification stratégique 2012-2017. Énergique et motivé par l'innovation et le travail d'équipe, monsieur de Villiers joue un rôle catalyseur dans la mobilisation des acteurs vers une gestion novatrice et durable des matières résiduelles, tout en favorisant la mise en place de solutions afin d'optimiser la chaîne de valeurs des matières résiduelles au Québec.

### SYLVAIN DORAIS

NOMINATION AU CONSEIL / 29 MAI 2013

FIN DE MANDAT / 28 MAI 2016

MEMBRE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

M<sup>e</sup> Sylvain Dorais, membre du Barreau du Québec, possède plus de quinze ans d'expérience en litige civil, commercial et en droit du travail. Après avoir été clerk à la Cour d'appel du Québec et avocat dans un grand cabinet du centre-ville de Montréal, M<sup>e</sup> Dorais fonde en 2002, le bureau qui allait devenir Dorais Popovici Avocats. Il représente ses clients devant les tribunaux administratifs et judiciaires du Québec. Il est diplômé en science politique de l'Université du Québec à Montréal (1993) et en droit de l'Université de Montréal (1996). Au cours de ses études, il a également été journaliste pour diverses publications et médias électroniques.

### MICHEL GIROUX

NOMINATION AU CONSEIL / 29 MAI 2013

FIN DE MANDAT / 28 MAI 2016

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

M<sup>e</sup> Michel Giroux, membre du Barreau du Québec depuis 1972, a œuvré en pratique privée dans différents cabinets. Depuis septembre 2013, il pratique sous la raison sociale de Michel Giroux, avocat. Il est présentement médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M<sup>e</sup> Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport dans la région de la Capitale Nationale de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre de l'exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, M<sup>e</sup> Giroux a occupé les postes d'administrateur suivants : administrateur et vice-président de la Fédération québécoise des municipalités (2003-2007), administrateur et secrétaire-trésorier de la Mutuelle des municipalités du Québec (2003-2009), administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des Beaux-Arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est aussi membre du Comité-Assurance relevant du conseil d'administration de la Mutuelle de Municipalités du Québec.

**MONIQUE LABERGE**

NOMINATION AU CONSEIL / 16 JANVIER 2007

RENOUVELLEMENT / 29 MAI 2013

FIN DE MANDAT / 28 MAI 2016

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement de la Commission scolaire de Jonquière. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire Crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire De la Jonquière. Madame Laberge est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, de l'Appui Saguenay-Lac-St-Jean et du Regroupement des citoyens pour la sauvegarde de l'environnement et Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et Aux-Sables.

**CLAUDIA GOULET, CPA, CMA, LL. M. FISC**

NOMINATION AU CONSEIL / 30 NOVEMBRE 2011

FIN DE MANDAT / 29 NOVEMBRE 2015

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Madame Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec depuis 1995. Elle est détentrice d'une maîtrise en fiscalité de l'École des hautes études commerciales de Montréal avec travail dirigé sur les fiducies. Elle a œuvré durant quinze ans en entreprise et six ans en cabinet de comptables. À la direction de l'entreprise familiale durant deux ans, elle assume présentement la direction du développement des affaires chez CE-Énergie inc.

**BRIGITTE PORTELANCE**

NOMINATION AU CONSEIL / 18 MAI 2011

FIN DE MANDAT / 17 MAI 2014

Madame Brigitte Portelance est, depuis 2010, sous-ministre adjointe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Elle y est notamment responsable de la Politique de gestion des matières résiduelles. De 2006 à 2010, elle était sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique. Elle a aussi occupé différents postes de cadre supérieur dans plusieurs ministères du gouvernement du Québec. Diplômée en sciences et génie, elle a amorcé sa carrière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à titre de chercheuse en biologie marine.

**MICHEL DELISLE, CPA, CA, MBA**

NOMINATION AU CONSEIL / 29 MAI 2013

FIN DE MANDAT / 28 MAI 2016

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Monsieur Michel Delisle est comptable agréé. Il cumule une vingtaine d'année d'expérience dans les secteurs de la finance corporative et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant douze ans, son expérience professionnelle couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets, les technologies de l'information et la planification stratégique. Il est actuellement directeur de projets chez Finance Montréal et au Centre Financier International de Montréal. À ce titre, il travaille activement à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine et Singapour. Actif au sein de la communauté, il est aussi membre du conseil d'administration du Conseil des gestionnaires en émergence, membre du comité d'orientation du chapitre montréalais de la Professional Risk Managers International Association (PRMIA), membre du comité Infrastructures de la Fédération des chambres de commerce du Québec, membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège de Maisonneuve et président de l'Association de hockey mineur de Mont-Royal et Outremont.

**YANICK VAILLANCOURT, ING., P. ENG**

NOMINATION AU CONSEIL / 29 MAI 2013

FIN DE MANDAT / 28 MAI 2016

MEMBRE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Yanick Vaillancourt est ingénieur en pratique privée. Diplômé en génie électrique et en gestion de l'ingénierie de l'Université de Sherbrooke, il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il possède une expérience de travail très diversifiée, au sein d'entreprises de toutes tailles, dans plusieurs secteurs d'activité. Il est aussi membre fondateur de la Section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada et a siégé à son conseil d'administration pendant deux ans. En plus du Québec, il a travaillé au Gabon et aux États-Unis. Il pratique aussi le génie dans d'autres provinces canadiennes.

**VALÉRIE RACINE, CRHA, MBA**

NOMINATION AU CONSEIL / 29 MAI 2013

FIN DE MANDAT / 28 MAI 2016

MEMBRE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Madame Valérie Racine œuvre dans le domaine des ressources humaines depuis près de vingt ans. Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires, et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Conseillère stratégique au sein d'une grande organisation financière, elle contribue par l'élaboration de positionnements, stratégies et approches en regard d'enjeux de transformation, d'évolution de culture organisationnelle, de développement des compétences et de performance des personnes. Elle est notamment responsable des stratégies de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de société) favorisant des nouvelles façons de penser et d'agir selon des modes d'apprentissage collectifs et innovateurs. Elle s'implique auprès de différents groupes souhaitant faire évoluer le monde du travail par la diversité et l'innovation, notamment, auprès de groupes de développement du leadership féminin et de jeunes cadres. Mme Racine s'engage dans la communauté par la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès d'amateurs de plein air.

**GINETTE BUREAU, ASC**

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DU 16 AVRIL 2008 AU 2 AOÛT 2013

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU 5 NOVEMBRE 2007 AU 16 AVRIL 2008

NOMINATION AU CONSEIL / 5 NOVEMBRE 2007

FIN DE MANDAT / 2 AOÛT 2013

M<sup>e</sup> Ginette Bureau est membre du Barreau du Québec et diplômée du Collège des administrateurs de sociétés. Elle a œuvré dans les domaines du droit public, du droit municipal et du droit environnemental. De 1992 à 2013, elle a occupé chez RECYC-QUÉBEC les postes de secrétaire corporative, conseillère juridique et vice-présidente aux programmes et exploitation puis présidente-directrice générale. M<sup>e</sup> Bureau est lauréate du prix PDG vert 2013, soulignant les efforts et l'excellence d'un dirigeant afin de valoriser l'environnement et le développement durable. Jusqu'en août 2013, elle a présidé le conseil de formation de la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, et fut membre du conseil d'administration du Fonds d'action québécois pour le développement durable. Elle est membre du conseil d'administration de DesÉquilibres.

Les mandats de mesdames Cynthia Biasolo, Ginette Pellerin, Isabelle Perras et messieurs Gaëtan Laflamme et Richard Legendre se sont terminés en début de l'année financière soit le 29 mai 2013. Pour consulter leur curriculum vitae, se reporter au rapport annuel 2012-2013.

[http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/RA\\_2012-2013\\_FR.pdf](http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/RA_2012-2013_FR.pdf)

\* À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

# CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

## SECTION I

### DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Définitions

- 1 Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
  - a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres ;
  - b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage ;
  - c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société ;
  - d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société ;
  - e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté ;
  - f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;
  - g) « Loi » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;
  - h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
    - I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait ;
    - II) soit une personne morale et, selon le cas :
      - i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
      - ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
      - iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii) ;
  - i) « Règlement » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;

- j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage*, tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;
- k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

- 2 Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

#### Dispositions générales

- 3 La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
- 4 Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 5 L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

## SECTION II

### INTERPRÉTATION

- 6 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 7 Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
- 8 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

## SECTION III

### PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

#### Principes d'éthique

- 9 Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

- 10 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.

- 11 L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 12 L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
- 13 Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

### Règles de déontologie

- 14 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

- 15 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
- 16 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
- 17 L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
- 18 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

## SECTION IV

### DIVULGATION

#### Définitions

- 19 La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
  - a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
  - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
  - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
  - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
- 20 Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.
- 21 L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :
  - a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
  - b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
  - c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;
  - d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
  - e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 22 Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

## SECTION V

### DISPENSES

#### Définitions

23 Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement ;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ;
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

## SECTION VI

### DISPOSITIONS FINALES

24 Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

25 Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.

26 Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

## ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société rend accessibles sur son site Internet, les documents qui présentent un intérêt pour le public. On y trouve notamment l'organigramme du personnel de direction et d'encadrement, le nom des membres du conseil d'administration et du comité de direction, les services offerts incluant les différents programmes et diverses lois, règlements, directives, politiques et codes d'éthique, pertinents ainsi que la plupart des études et des rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte considérés d'intérêt pour la réalisation de sa mission et pour l'information du public.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, la Société a reçu neuf demandes d'accès aux documents. L'ensemble des demandes a été traité dans le délai imparté par la loi et aucune demande de mesure d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée n'a été formulée. Trois demandes ont fait l'objet d'un refus en vertu des articles 23, 24 et 31 de la loi. L'un de ces dossiers a conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information, mais a fait l'objet d'un désistement de la part du demandeur.

## LOI VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

RECYC-QUÉBEC souscrit à la démarche gouvernementale de réduction des dépenses publiques telle que présentée dans la loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Les modalités d'application de notre politique de réduction et de contrôle des dépenses tiennent compte des caractéristiques de la Société afin de déterminer la nature des dépenses et la masse salariale assujetties aux réductions.

Au 31 mars 2014, la cible de réduction de 304 000 \$ a été atteinte. Les dépenses et la masse salariale assujetties aux mesures pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 ont été réduites de 102 000 \$.

## POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Société connaît le coût total de chacun des services tarifés offerts. Les dépenses des principaux programmes ont toutes été récupérées à 100 %, soient : le droit environnemental sur les pneus, les ententes sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bières et de boissons gazeuses et la compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

# LES ÉTATS FINAN- CIERS

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION  
ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

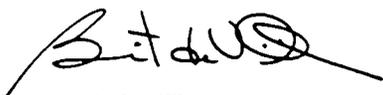
# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

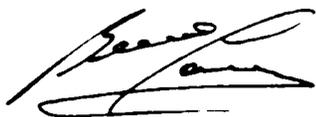
Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'audit des états financiers de la Société a été effectué par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la nature et l'étendue de cet audit et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.



**Benoît de Villiers, MBA**

Président-directeur général



**Benoît Lauzon, CPA, CMA**

Directeur, service de la gestion financière  
et matérielle

Montréal, le 4 septembre 2014

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

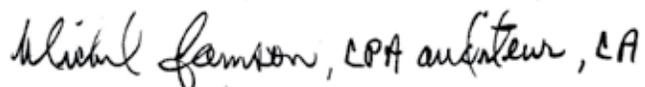
### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise de récupération et de recyclage au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 4 septembre 2014

# ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	BUDGET	2014	2013
<b>REVENUS</b>			
Droit environnemental sur les pneus	25 945 000 \$	18 072 917 \$	19 788 779 \$
Contributions du gouvernement du Québec	11 540 000	8 968 409	9 616 294
Consignation des contenants à remplissage unique (note 3)	3 378 928	10 066 462	4 971 851
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 260 515	1 258 150	2 876 335
Placements	1 800 000	1 656 895	2 488 460
Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	1 768 194	299 681	881 303
Autres	273 500	550 279	577 138
	46 966 137	40 872 793	41 200 160
<b>CHARGES</b>			
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (note 4)	22 405 000	17 065 116	18 733 002
Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles (note 5)	10 100 000	7 254 776	7 188 886
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (note 6)	1 260 515	251 842	1 599 176
Contributions pour les centres de tri québécois	-	737 639	1 609 830
Autres contributions non remboursables	230 600	445 669	716 331
Soutien au système de consignation	500 000	3 269 919	30 195
Contributions pour les entreprises d'économie sociale et pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	40 000	68 022	65 056
Traitements et avantages sociaux	7 071 100	6 774 288	6 378 978
Fonctionnement (note 7)	2 963 834	2 021 708	2 559 567
Communications, éducation et sensibilisation	1 295 500	276 296	278 054
	45 866 549	38 165 275	39 159 075
<b>Excédent de l'exercice</b>	1 099 588	2 707 518	2 041 085
<b>Excédent cumulé au début de l'exercice</b>	50 748 393	50 748 393	48 707 308
<b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice</b>	51 847 981 \$	53 455 911 \$	50 748 393 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014

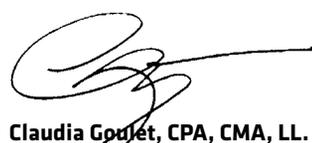
	2014	2013
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	10 123 189 \$	7 657 221 \$
Placements de portefeuille (note 9)	77 174 674	66 934 982
Créances à recevoir (note 10)	16 990 066	14 484 961
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	2 330 472	1 664 015
Prêt	-	400 000
	106 618 401	91 141 179
<b>PASSIFS</b>		
Charges à payer et frais courus (note 11)	6 049 267	6 048 198
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	10 300 683	1 262 925
Revenus reportés de programmes (note 12)	27 004 298	22 963 939
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation (note 13)	11 204 235	10 689 301
	54 558 493	40 964 363
<b>Actifs financiers nets</b>	52 059 908	50 176 816
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 14)	1 267 316	523 728
Charges payées d'avance	128 687	47 849
	1 396 003	571 577
<b>Excédent cumulé</b>	53 455 911 \$	50 748 393 \$

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 18)

Pour le conseil d'administration,



**Josée Duplessis**  
Présidente



**Claudia Goulet, CPA, CMA, LL. M. FISC, ASC**  
Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	BUDGET	2014	2013
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	1 099 588 \$	2 707 518 \$	2 041 085 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(602 000)	(874 489)	(239 286)
Amortissement des immobilisations corporelles	290 000	183 026	197 394
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	-	1 259	5 240
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	-	217	130
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	(53 600)	(53 599)
	787 588	1 963 931	1 950 964
Acquisition des charges payées d'avance	-	(172 992)	(60 845)
Utilisation des charges payées d'avance	-	92 153	72 542
	-	(80 839)	11 697
<b>Augmentation des actifs financiers nets</b>	787 588	1 883 092	1 962 661
<b>Actifs financiers nets au début de l'exercice</b>	50 176 816	50 176 816	48 214 155
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	50 964 404 \$	52 059 908 \$	50 176 816 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de l'exercice	2 707 518 \$	2 041 085 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Gain à la disposition de placements	(14 132)	(694 699)
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	1 259	5 240
Amortissement des immobilisations corporelles	183 026	197 394
Revenus reportés de programmes	4 040 360	2 813 637
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(53 600)	(53 599)
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements - net	797 162	635 260
	7 661 593	4 944 318
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 17)	6 301 370	603 507
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	13 962 963	5 547 825
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Placements effectués	(31 896 815)	(87 719 611)
Produit à la disposition de placements	20 874 092	81 657 685
Encaissement de prêt	400 000	-
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement	(10 622 723)	(6 061 926)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION</b>		
Acquisition d'immobilisations	(874 489)	(239 286)
Produit à la disposition d'immobilisations	217	130
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisation	(874 272)	(239 156)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	2 465 968	(753 257)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	7 657 221	8 410 478
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	10 123 189 \$	7 657 221 \$
Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 2 513 945 \$ (2013 : 2 240 635 \$).		
<b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :</b>		
Encaisse	1 354 459 \$	1 535 215 \$
Équivalents de trésorerie	8 768 730	6 122 006
	10 123 189 \$	7 657 221 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCISE CLOS LE 31 MARS 2014

## 1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (RLRQ, chapitre S-22.01)*. La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

Les sommes affectées par ce rôle sont présentées dans le tableau suivant :

	2014	2013
<b>Actifs</b>		
Dépôts en fidéicommis	- \$	147 292 604 \$
À recevoir des organismes de financement agréés	127 859 848	23 522 442
<b>Passifs</b>		
Sommes dues aux organismes municipaux	127 859 848 \$	170 815 046 \$

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

### ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou en devises étrangères.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, les revenus de programmes, la moins-value durable sur les placements de portefeuille et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

### CONSTATATION DES REVENUS

#### Revenus affectés

Le droit environnemental sur les pneus, les contributions des partenaires aux régimes de compensation pour les services municipaux de collecte sélective

#### Fiduciaire

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

#### Contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées lorsque les transferts sont autorisés et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les transferts sont constatés à titre de revenu sauf, et dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

#### Consignation et autres services

Les revenus de la consignation des contenants de remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe ;
- Les services ont été rendus ;
- Le prix est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux effectif. Les gains et pertes à la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### CONSTATATION DES CHARGES

#### Contributions aux programmes

Les contributions liées aux programmes des pneus hors d'usage, à la politique de gestion des matières résiduelles, pour les centres de tri québécois, pour les entreprises d'économie sociale et pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille, les créances à recevoir, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec et le prêt sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

#### Placements de portefeuille

Les titres et obligations sont comptabilisés au coût après amortissement. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement au taux effectif sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

#### Prêt

Le prêt est comptabilisé au coût après déduction de la provision pour moins-value correspondante. Une provision pour moins-value doit être constituée pour présenter le prêt au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. L'intérêt créditeur est comptabilisé dans la mesure où le prêt est réputé recouvrable.

### PASSIFS

#### Revenus reportés

Les contributions du gouvernement du Québec sont reportées lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent de revenu est comptabilisé au poste Contributions du gouvernement du Québec à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les revenus reportés de programmes, à l'exception des contributions du gouvernement du Québec, représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

#### Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime de 2 ¢.

#### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

#### Financement externe

Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

**3. CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE**

	2014	2013
Pénalités	2 471 557 \$	3 001 439 \$
Récupération des frais de gestion	819 881	699 222
Quote-part des excédents	3 235 945	-
Constatation des revenus reportés de consignation	2 410 237	582 026
Autres revenus de consignation	1 128 842	689 164
	10 066 462 \$	4 971 851 \$

**4. CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS HORS D'USAGE**

	2014	2013
Transport et entreposage	10 755 891 \$	11 684 945 \$
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	5 956 353	6 159 749
Vidage des sites	(10 307)	535 213
Frais d'administration sur la perception du droit	363 179	353 095
	17 065 116 \$	18 733 002 \$

**5. CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

	2014	2013
Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés	2 930 897 \$	3 361 501 \$
Performance des ICI en GMR	2 527 013	2 380 228
Économie sociale et mobilisation des collectivités	1 714 109	1 183 301
Comité conjoint	82 757	263 856
	7 254 776 \$	7 188 886 \$

**6. COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE**

	2014	2013
Communications, éducation et sensibilisation	(10 842) \$	1 116 361 \$
Acquisitions de connaissances	150 907	301 366
Frais généraux directs	111 777	181 449
	251 842 \$	1 599 176 \$

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

## 7. FONCTIONNEMENT

	2014	2013
Honoraires professionnels et services contractuels	648 785 \$	918 209 \$
Loyers, taxes et assurances	308 438	532 012
Déplacements	189 404	194 862
Courriers et télécommunications	143 541	135 158
Locations, entretien et réparations d'équipements	38 643	81 713
Représentation, réunions et conférences	79 395	89 609
Honoraires de gestion de portefeuille	134 646	108 943
Formation et perfectionnement	110 380	97 674
Fournitures et frais divers	59 905	55 490
Autoroute de l'information	86 943	114 998
Abonnements et cotisations	37 343	28 265
Amortissement des immobilisations corporelles	183 026	197 394
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	1 259	5 240
	2 021 708 \$	2 559 567 \$

## 8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie représentent des unités de fonds communs de marché monétaire et les taux de rendement ont varié de 1,07 % à 1,40 % (2013 : 0,81 % à 2,14 %).

## 9. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2014	2013
Obligations municipales, provinciales et fédérales, portant intérêt à des taux se situant entre 1,00 % à 6,25 % (2013 : 1,45 % à 6,25 %) et échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2018.	77 174 674 \$	66 934 982 \$

Au 31 mars 2014, la valeur de marché des placements à long terme s'établit à 77 745 740 \$ (2013 : 67 494 794 \$)

## 10. CRÉANCES À RECEVOIR

	2014	2013
Droit environnemental sur les pneus	3 248 190 \$	3 287 324 \$
Consignes bières	8 527 960	5 311 467
Indemnités pour Règlement sur la compensation pour les services municipaux	2 350 457	2 585 500
Consignes boissons gazeuses	-	1 420 650
Autres débiteurs	2 209 732	1 155 019
Intérêts courus	653 727	725 001
	16 990 066 \$	14 484 961 \$

Les créances à recevoir incluent un montant de 4 270 269 \$ (2013 : 3 607 181 \$) avec des apparentés.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

**11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS**

	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	2 286 337 \$	2 102 406 \$
Contributions non remboursables – programmes des pneus	1 675 055	1 573 865
Traitements et avantages sociaux	1 550 131	1 491 952 *
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	520 744	870 407
Dépôt sur contrat	17 000	9 568
	6 049 267 \$	6 048 198 \$

\* Ce montant inclut des allocations de transition et des allocations de départ aux membres de la direction au montant de 365 980 \$.

**12. REVENUS REPORTÉS DE PROGRAMMES**

	2014			
	Solde au début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	16 827 558 \$	23 709 907 \$	18 072 917 \$	22 464 548 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	2 646 142	153 816	2 410 237	389 721
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 895 722	2 472 457	1 258 150	4 110 029
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	514 517	-	514 517	-
Contributions du gouvernement du Québec	80 000	-	40 000	40 000
	22 963 939 \$	26 336 180 \$	22 295 821 \$	27 004 298 \$

	2013			
	Solde au début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	13 903 571 \$	22 712 766 \$	19 788 779 \$	16 827 558 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	1 424 664	1 803 504	582 026	2 646 142
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 846 226	2 925 831	2 876 335	2 895 722
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	1 830 910	17 710	1 334 103	514 517
Contributions du gouvernement du Québec	144 931	-	64 931	80 000
	20 150 302 \$	27 459 811 \$	24 646 174 \$	22 963 939 \$

**13. PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION**

	2014	2013
Remboursement de consignes	8 442 506 \$	8 068 150 \$
Versement de primes d'encouragement à la récupération	2 761 729	2 621 151
	11 204 235 \$	10 689 301 \$

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

## 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 27 245 \$ de mobilier et équipements, 172 348 \$ d'équipements informatiques, 164 150 \$ de logiciels et pour 510 747 \$ de développement en cours. Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 46 315 \$ d'équipements informatiques et 182 429 \$ de développement informatique. Au cours de l'exercice 2013-2014 un développement informatique pour le montant de 51 700 \$ dans la classe de « Développement en cours » a été mis en service.

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail internet pour la gestion des matières résiduelles.

	<b>2014</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipements	580 711 \$	(482 148) \$	98 563 \$
Équipements informatiques	656 109	(349 070)	307 039
Améliorations locatives	370 602	(236 020)	134 582
Logiciels	404 689	(229 833)	174 856
Développement informatique	477 086	(403 668)	73 418
Développement en cours	504 674	-	504 674
	2 993 871	(1 700 739)	1 293 132
Moins : Financement externe	(297 074)	271 258	(25 816)
	2 696 797 \$	(1 429 481) \$	1 267 316 \$

	<b>2013</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipements	553 466 \$	(471 509) \$	81 957 \$
Équipements informatiques	530 077	(321 571)	208 506
Améliorations locatives	370 602	(198 619)	171 983
Logiciels	240 539	(197 172)	43 367
Développement informatique	607 815	(556 110)	51 705
Développement en cours	45 627	-	45 627
	2 348 126	(1 744 981)	603 145
Moins : Financement externe	(297 074)	217 657	(79 417)
	2 051 052 \$	(1 527 324) \$	523 728 \$

## 15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### RÉGIME DE RETRAITES

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2014, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS est passé de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1er janvier 2014 (0,54 % au 1er janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 448 776 \$ (2013: 335 190 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

**17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF RELIÉS AU FONCTIONNEMENT**

	2014	2013
Créances à recevoir	(2 505 105) \$	2 307 606 \$
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(666 457)	1 052 839
Charges payées d'avance	(80 839)	11 697
Charges à payer et frais courus	1 069	(2 743 713)
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	9 037 768	(512 272)
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation	514 934	487 350
	<b>6 301 370 \$</b>	<b>603 507 \$</b>

**18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

La Société est engagée par une entente contractuelle à long terme avec un apparenté sous contrôle commun et par un bail pour la location de ses locaux administratifs. Les ententes actuelles relativement aux locaux de Montréal et de Québec se terminent respectivement le 31 octobre 2017, avec une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans, et le 31 mars 2021. La Société s'est également engagée à contribuer à une chaire de recherche sur les analyses de cycle de vie.

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Chaire
2015	529 328 \$	100 000 \$
2016	553 989	100 000
2017	579 701	50 000
2018	452 930	-
Année subséquente	748 049	-
	<b>2 863 997 \$</b>	<b>250 000 \$</b>

**19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS****Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et des placements de portefeuille est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de notre politique de placement qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée du portefeuille et pondérations des sommes à investir. Le risque de crédit associé aux créances à recevoir et aux contributions à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement sous notre responsabilité.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, notamment les équivalents de trésorerie et les placements de portefeuille. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses placements de portefeuille. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2014 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 383 275 \$ (2013 : 334 911 \$), respectivement.

**20. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.

# LE SUIVI DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015 POUR L'EXERCICE 2013-2014 DÉVELOP- PEMENT DURABLE

En vigueur depuis janvier 2009, le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC s'inscrit directement dans la mission et les orientations stratégiques de la Société. Souhaitant faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC accorde une grande importance au déploiement de son plan d'action et contribue par le fait même à l'atteinte des objectifs

de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. Par l'entremise de son plan d'action, RECYC-QUÉBEC entend notamment intégrer les principes de développement durable dans ses pratiques d'affaires tout en suscitant la participation de ses employés et de ses partenaires.

Les pages qui suivent font état, de manière détaillée, des activités réalisées en 2013-2014 par RECYC-QUÉBEC pour chacune des quatorze actions inscrites à son plan d'action.

### FAITS SAILLANTS

En 2013-2014, la Société a poursuivi la réalisation de plusieurs actions dont les plus remarquables englobent le nouveau bureau à Québec, la contribution aux connaissances dans le domaine de l'analyse de cycle de vie au Québec et l'adaptation des outils d'analyse des programmes d'aide financière afin d'améliorer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance.

Dans le cadre du déménagement de son siège social à Québec, il était important pour RECYC-QUÉBEC de choisir un édifice reconnu pour l'intégration de mesures de développement durable. Le nouveau bureau est donc certifié LEED CS Or. Les travaux d'aménagement des locaux ont été réalisés en respectant la hiérarchie des 3RV, et ce, dès le choix des matériaux de construction ou du mobilier, jusqu'à la gestion des résidus de chantier.

### PROCHAINES ÉTAPES

L'année 2014-2015 sera une année charnière pour la démarche de développement durable de RECYC-QUÉBEC. L'équipe de RECYC-QUÉBEC s'affaira à compléter la mise en œuvre de son plan d'action de développement durable en travaillant notamment sur les approvisionnements responsables et la gestion contractuelle, l'impact des gaz à effet de serre dans ses programmes, l'adoption et la mise en œuvre de sa politique d'événements écoresponsables et de commandites

RECYC-QUÉBEC a aussi continué son partenariat avec la Chaire internationale sur le cycle de vie affiliée au Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) et a poursuivi deux études d'analyse de cycle de vie (ACV), soit une ACV comparative sur des projets de commercialisation du verre récupéré et une ACV comparative de tasses réutilisables et de gobelets chaudes. RECYC-QUÉBEC devrait être en mesure de dévoiler les résultats de ces deux études dans la prochaine année. Ces études permettront aux parties prenantes de prendre des décisions en fonction des impacts environnementaux d'un produit ou d'un procédé.

et la mise en place de mesures relatives à l'Agenda 21 de la culture. La Société développera également une feuille de route destinée à identifier les enjeux stratégiques et les priorités de l'organisation en matière de développement durable qui orientera son plan d'action de développement durable pour la période de 2015 à 2020 et qui s'intégrera dans son plan stratégique.

Finalement, RECYC-QUÉBEC a déployé des efforts considérables afin d'adapter les outils d'analyse et de préciser les critères d'évaluation de ses programmes d'aide financière. Ces outils d'analyse permettront de favoriser encore davantage les gains environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance des projets financés par RECYC-QUÉBEC relatifs à la gestion des matières résiduelles.

Au 31 décembre 2013, près de 30 M\$ ont été alloués via les programmes de financement de l'organisation. Ces fonds ont permis de soutenir un total de 874 projets en gestion des matières résiduelles.

Les retombées environnementales préliminaires des projets financés permettent d'avancer qu'un **volume additionnel de matières résiduelles de 736 090 tonnes a été détourné de l'élimination.**

Il s'agirait d'une **réduction de 92 kg par habitant**, ce qui nous rapprocherait de l'objectif de 700 kg par habitant prévu pour 2015.

### OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Pour connaître les objectifs gouvernementaux non retenus et les motifs qui justifient ces décisions, consultez l'annexe 1 du Plan d'action de développement durable 2009-2015 de RECYC-QUÉBEC sur le site [www.recyq-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca)



Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique

**Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel**

**INDICATEURS**

**CIBLES**

**RÉSULTATS 2013-2014**

État d'avancement du Plan de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable - Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable

80 % des employés de l'administration publique sensibilisés d'ici 2011

**Déjà atteinte**

Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable

100 % du personnel sensibilisé d'ici 2011

**Déjà atteinte**

Nombre d'initiatives rejoignant plus de 60 % des employés

Trois initiatives dont une nouvelle par année jusqu'en 2015

**Trois initiatives dont une nouvelle**

Taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

50 % du personnel ciblé formé d'ici 2013

**Déjà atteinte**

Nombre d'activités destinées aux acteurs externes de RECYC-QUÉBEC

Trois initiatives dont une nouvelle par année jusqu'en 2015

**Deux initiatives**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Réalisation d'une activité de prise en compte des principes de développement durable pour l'élaboration du programme d'activités internes afin qu'il s'inscrive dans la démarche corporative de développement durable. / Poursuite du programme d'intégration des employés comportant une session d'information sur la démarche gouvernementale et le Plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC. / Mise à jour de la section du site web de RECYC-QUÉBEC portant sur la démarche de développement durable. / Participation à l'initiative #mardiDD sur Twitter. / Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication visant à promouvoir la démarche de développement durable chez RECYC-QUÉBEC.



Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique

**Faire valoir les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable, au moyen des activités de communication de RECYC-QUÉBEC**

**INDICATEURS**

**CIBLES**

**RÉSULTATS 2013-2014**

Nombre d'activités de communication

Trois activités par an jusqu'en 2015

**Trois activités**

Nombre de personnes (ou d'organisations) par type de clientèle<sup>1</sup> ayant été rejointes par des activités de promotion des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la saine gestion des matières résiduelles

Dix personnes ou organisations par type de clientèle ayant été rejointes par les activités de promotion

**14 rencontres VISEZ juste!  
(50 personnes); Deux formations VISEZ juste! (45 personnes);  
Tournée régionale ICI ON RECYCLE! (1400 personnes)**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Développement d'outils de promotion destinés aux 160 représentants des ministères et organismes gouvernementaux (trois éditions du bulletin Info VISEZ juste!, promotion de la papeterie verte). / Réalisation d'une Tournée régionale de 14 arrêts pour la remise des attestations de niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE! en collaboration avec les différentes chambres de commerce du Québec. / Tenue de 14 rencontres VISEZ juste! pour l'implantation ou l'amélioration du programme VISEZ juste! dans les ministères et organismes gouvernementaux et deux formations à l'intention des employés des organisations participantes.

<sup>1</sup> Types de clientèles: (1) grands partenaires - municipalités, BGE, EEQ, EVB (2) grand public (3) médias (4) ICI / OBNL (5) MO (6) personnel de RECYC-QUÉBEC.



Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre



Promouvoir le développement durable auprès de nos clientèles et de l'administration publique



**Offrir une visibilité aux clientèles de RECYC-QUÉBEC qui se sont engagées dans une démarche de développement durable**

**INDICATEURS**

Nombre d'organisations ayant profité d'une visibilité de la part de RECYC-QUÉBEC

**CIBLES**

Dix organisations par an

**RÉSULTATS 2013-2014**

**183 organisations attestées au niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE!**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Participation aux #mardiDD sur Twitter et sur les autres plateformes de médias sociaux, afin de souligner le travail d'organisations québécoises en développement durable et en gestion des matières résiduelles. / Promotion dans les médias traditionnels, dans les médias sociaux et auprès des partenaires, des réalisations des organisations attestées au niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE! / Commandite de plusieurs activités visant à reconnaître les efforts des organisations, notamment le gala Les Vivats, le Gala Envirolyls, les prix Naturas-COMBEQ, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, les Phénix de l'environnement et le concours Écoconception 2013 de Novae.



Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec



Encourager la mise en place de pratiques et de technologies conséquentes avec le développement durable



**Par le support et la reconnaissance de pratiques ou de technologies de développement durable, favoriser l'intégration de nouvelles approches en gestion des matières résiduelles au Québec et aux programmes de RECYC-QUÉBEC**

**INDICATEURS**

Nombre d'implications dans des initiatives (ex. : recherches, bourses) en support et reconnaissance de pratiques ou technologies de développement durable

**CIBLES**

Trois implications par année

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Quatre implications**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Remise de trois mentions « Réduction à la source » du programme ICI ON RECYCLE! / Financement, en collaboration avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI), d'un service favorisant la recherche de débouchés pour les matières du secteur CRD (Bourse des résidus industriels de Québec). / Financement de dix projets dans le cadre du programme Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés pour un total de 2,5 M\$. / Octroi de huit bourses d'études supérieures pour des recherches et des essais portant sur les 3RV, cinq de niveau maîtrise (3 000 \$ chacune) et trois de niveau doctorat (6 000 \$ chacune) pour un total de 33 000 \$.



Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux



Développer des pratiques écoresponsables à RECYC-QUÉBEC



**Implanter un cadre de gestion environnementale d'ici 2011 et appliquer son plan d'action**

**INDICATEURS**

Nombre de mesures du plan de gestion environnementale appliquées avec succès  
Nombre d'activités du plan d'action de développement durable liées à l'implantation et au suivi du cadre de gestion environnementale

**CIBLES**

100 % des mesures efficaces d'ici 2015  
100 % des activités d'ici 2015

**RÉSULTATS 2013-2014**

**65 %**  
**Aucune activité**  
**Une activité**  
**100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC**

Nombre d'activités par année réduisant l'impact des transports  
Taux d'événements disposant de critères d'écoresponsabilité

Cinq activités par an jusqu'en 2015 dont deux nouvelles à chaque année  
100 % des événements organisés par RECYC-QUÉBEC d'ici 2015  
80 % des événements soutenus financièrement par RECYC-QUÉBEC d'ici 2015

**Non mesuré<sup>2</sup>**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Déploiement d'outils de travail collaboratif permettant le télétravail et limitant le nombre de déplacements entre les bureaux de Montréal et de Québec. / Sensibilisation pour la journée *En ville sans ma voiture*. / Élaboration d'une politique pour que les événements organisés et commandités par RECYC-QUÉBEC se conforment à des critères écoresponsables précis<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> La mesure de l'indicateur n'a pas pu être réalisée par manque de données sur les événements soutenus financièrement par RECYC-QUÉBEC.  
<sup>3</sup> Cette politique devrait être adoptée et appliquée en 2014-2015.



Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux



Développer des pratiques écoresponsables à RECYC-QUÉBEC



**Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable**

**INDICATEURS**

Nombre de mesures implantées permettant d'adopter des pratiques d'acquisitions écoresponsables à RECYC-QUÉBEC  
Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux réalisées à RECYC-QUÉBEC

**CIBLES**

Trois mesures par an jusqu'en 2015  
Quatre interventions visant l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux par an

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Une mesure**  
**Quatre interventions**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Intégration systématique, dans les cas où une évaluation de la qualité est requise dans le cadre d'un appel d'offres, d'un critère portant sur les pratiques organisationnelles des soumissionnaires. / Poursuite des travaux avec l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR). / Intégration des principes des 3RV dans la réalisation des travaux d'aménagement des bureaux de Québec et de Montréal. Ils ont permis entre autres la réduction à la source, le réemploi et le recyclage de près de 14 tonnes métriques de matériaux. La forte majorité des matériaux et meubles utilisés était composée de 36 % à 100 % de contenu recyclé. / Déménagement du siège social de RECYC-QUÉBEC dans un édifice reconnu pour l'intégration de mesures de développement durable (Prix d'excellence de l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ) dans la catégorie recyclage et certification LEED CS Or).



Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

**Développer et promouvoir la responsabilité élargie des producteurs (REP) et l'écoconception**

**INDICATEURS**

Nombre d'ACV appuyées par RECYC-QUÉBEC

**CIBLES**

Cinq études d'ACV d'ici 2015

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Quatre ACV complétées à ce jour et deux ACV en cours**

Nombre d'interventions de promotion de l'ACV

Une intervention de promotion par an

**Une intervention**

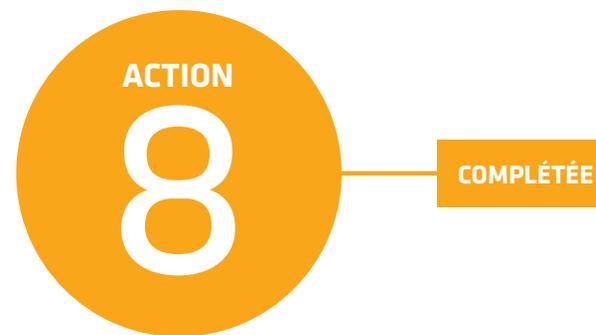
Nombre d'interventions réalisées par RECYC-QUÉBEC et contribuant à la promotion et au développement de la REP

Dix interventions de promotion d'ici 2015

**Déjà atteinte**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Réalisation d'une analyse de cycle de vie sur les projets de commercialisation du verre recyclé (en cours). / Réalisation d'une analyse de cycle de vie comparative de tasses réutilisables et de gobelets à usage unique pour les boissons chaudes (en cours). / Participation à titre de conférencier au salon international des technologies Americana, à la conférence du Canadian Stewardship et au congrès du 3R MCDQ. / Soutien de la Chaire internationale sur le cycle de vie affiliée au Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG).



Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

Appuyer la production et la consommation écoresponsables

**Aider les municipalités dans le choix des technologies de valorisation biologique et thermique**

**INDICATEURS**

Nombre d'actions de communication sur les technologies de valorisation

**CIBLES**

Quatre actions de communication d'ici 2015

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Atteinte**

Taux des municipalités ayant demandé et obtenu de l'aide de RECYC-QUÉBEC

Un minimum de 80 % des municipalités qui ont fait une demande à cet effet ayant été aidées

**100 %**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Réalisation de huit conférences portant sur la gestion des matières organiques et les technologies de compostage dans les forums spécialisés. / Contribution à l'évaluation des projets déposés dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage du MDDELCC. / Poursuite de 17 actions sur 35 élaborées dans le cadre de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques. / Élaboration en cours d'une stratégie d'acceptabilité sociale et de mobilisation pour la récupération et l'utilisation des produits liés à la gestion des matières organiques.



Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières



Appuyer la production et la consommation écoresponsables



**Orienter les investissements de RECYC-QUÉBEC de façon à appuyer les promoteurs qui favorisent la responsabilité environnementale et sociale (en accord avec les obligations et les objectifs de protection du capital et de rendement de la Société)**

**INDICATEURS**

Révision de la Politique de placements

Identification des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour les programmes de RECYC-QUÉBEC

Taux des programmes de RECYC-QUÉBEC ciblés où des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale ont été intégrés pour l'attribution de l'aide financière

**CIBLES**

Révision de la Politique de placements en 2009-2010

Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012

100 % des programmes de RECYC-QUÉBEC détenant des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale pour l'attribution de l'aide financière d'ici 2013 (Révision des programmes d'aide financière d'ici 2012)

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Déjà atteinte**

**Déjà atteinte**

**Déjà atteinte**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

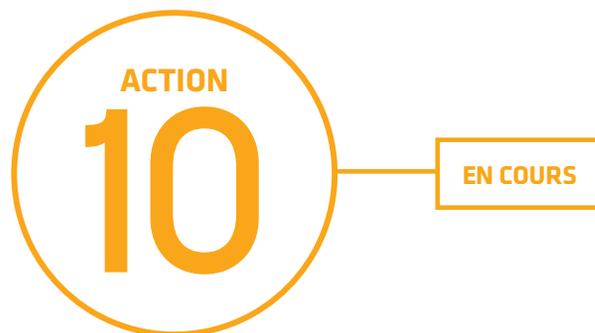
Prise en compte et précision des critères économiques, sociaux, et environnementaux (selon une approche *Triple bottom line*) dans les outils d'analyse des demandes d'aide financière. / Précision des critères relatifs à l'impact des projets en termes de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de gestion de l'eau dans l'analyse des demandes d'aide financière. / Poursuite de l'intégration des critères d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC.



Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services



Appuyer la production et la consommation écoresponsables



**Offrir plus de reconnaissance aux produits qui comportent des attributs environnementaux et sociétaux**

**INDICATEURS**

Nombre d'interventions en vue de fournir des repères de consommation

Nombre de produits comportant des attributs environnementaux et sociétaux bénéficiant d'une plus grande reconnaissance

**CIBLES**

Quatre interventions pour fournir des repères de consommation d'ici 2015

Quatre produits par an jusqu'en 2015

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Déjà atteinte**

**Aucun produit**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

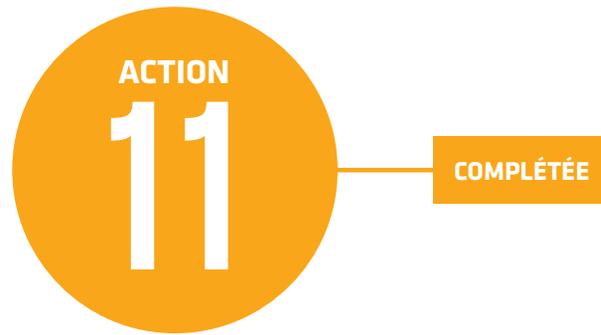
Création d'un outil d'information pour les municipalités et ministères afin d'inclure l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans leurs cahiers de charges et devis généraux et pour les entreprises afin de stimuler l'utilisation de ces matières dans leurs projets. / Participation au suivi d'une étude conduite par le MDDELCC sur les moyens de mieux soutenir les produits à contenu recyclé.

**OBJECTIF  
GOUVERNEMENTAL  
12**

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

**OBJECTIF  
ORGANISATIONNEL  
D**

Appuyer la production et la consommation écoresponsables



**Introduire des incitatifs dans les programmes de redistribution aux municipalités**

**INDICATEURS**

Identification de critères de performance applicables à la collecte sélective et aux redevances à l'élimination

**CIBLES**

Application des critères de performance en 2010

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Critères de performance appliqués dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2011; critères d'écoconception appliqués par Éco Entreprises Québec dans le cadre du régime de compensation**

Taux d'intégration des critères de performance dans le Régime de compensation pour la collecte sélective

100 % des critères de performance intégrés d'ici 2010

**100 %**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Compensation des instances municipales pour l'année 2011 pour la collecte sélective selon le facteur Performance et efficacité (PE).

**OBJECTIF  
GOUVERNEMENTAL  
12**

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

**OBJECTIF  
ORGANISATIONNEL  
D**

Appuyer la production et la consommation écoresponsables



**Proposer et promouvoir des incitatifs économiques pour appuyer la consommation responsable**

**INDICATEURS**

Évaluation d'une redevance sur les produits de courte vie/jetables

**CIBLES**

Réalisation de l'étude en 2009

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Déjà atteinte**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

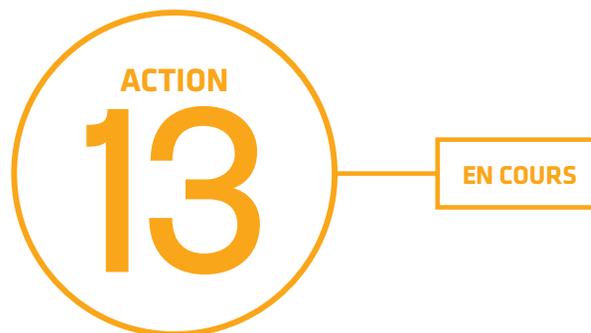
Révision de l'étude produite en 2009 et recadrage du chantier des produits de courte vie.



Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité



Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des PGMR



**Évaluer les besoins de gestion des matières résiduelles des régions, faciliter l'accès au service et l'équité**

**INDICATEURS**

Nombre de municipalités ayant vu leur performance reconnue

**CIBLES**

Trois municipalités par année

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Trois municipalités**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Poursuite de la participation aux comités de gestion et technique du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles du MDDELCC. / Évaluation d'un projet de reconnaissance de la performance des municipalités en gestion des matières résiduelles. / Remise de trois mentions honorifiques lors de l'édition 2013 du Défi municipalités dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) organisée par Action Re-Buts.



Soutenir la création, la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement



Contribuer au rayonnement de la culture québécoise en cohérence avec la mission et la vision de RECYC-QUÉBEC



**Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture.**

**INDICATEURS**

Nombre d'interventions permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

**CIBLES**

Trois interventions par année

**RÉSULTATS 2013-2014**

**Aucune intervention**

**RÉALISATIONS EN 2013-2014**

Sensibilisation du personnel au contenu de l'objectif afin de prioriser la culture québécoise dans l'organisation des activités internes.

**UNE PRÉSENCE EN UN SEUL CLIC**  
**AU CŒUR DE L'ACTION, RECYC-QUÉBEC ASSURE UNE PRÉSENCE**  
**DYNAMIQUE SUR LE WEB ET DANS LES MÉDIAS SOCIAUX.**  
**NEUF BULLETINS RECYC-INFO ENVOYÉS À QUELQUE 8 000 ABONNÉS**  
**PLUS DE 375 000 VISITES SUR NOTRE SITE WEB**  
**PRÈS DE 4 600 ABONNÉS TWITTER**  
**PLUS DE 2 000 MENTIONS « J'AIME » SUR FACEBOOK**

**ACRONYMES / 3RV** RÉDUCTION À LA SOURCE, RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION / **ACV** ANALYSE DU CYCLE DE VIE / **CRD** CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION / **CRM** CONTENANT À REMPLISSAGE MULTIPLE / **CRU** CONTENANT À REMPLISSAGE UNIQUE / **ÉPA** ÉQUIVALENT DE PNEUS AUTOMOBILES / **ICI** INDUSTRIES, COMMERCES, INSTITUTIONS / **ISÉ** INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION / **OGR** ORGANISME DE GESTION RECONNU / **PGMR** PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / **RDD** RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX / **REP** RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

**BUREAU DE QUÉBEC**

300, RUE SAINT-PAUL  
BUREAU 411  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 7R1  
TÉLÉPHONE / 418 643-0394  
TÉLÉCOPIEUR / 418 643-6507

**BUREAU DE MONTRÉAL**

141, AV. DU PRÉSIDENT-KENNEDY,  
8<sup>E</sup> ÉTAGE  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 1Y4  
TÉLÉPHONE / 514 352-5002  
TÉLÉCOPIEUR / 514 873-6542

**LIGNE INFO-RECYC**

1 800 807-0678 (SANS FRAIS)  
514 351-7835 (RÉGION DE MONTRÉAL)

LA VERSION ÉLECTRONIQUE DE CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE RECYC-QUÉBEC À [WWW.RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA](http://WWW.RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA)  
ISBN (IMPRIMÉ) : 978-2-550-71097-4 / ISBN (PDF) : 978-2-550-71096-7 / DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2014 / AVEC LA VOLONTÉ D'APPLIQUER LE PRINCIPE DE RÉDUCTION À LA SOURCE, LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT RECYC-QUÉBEC A LIMITÉ L'IMPRESSION DU PRÉSENT DOCUMENT À 100 EXEMPLAIRES. SEULEMENT 20 % D'UN NIVEAU D'ENCRAGE RÉGULIER A ÉTÉ UTILISÉ. / IMPRIMÉ SUR DU PAPIER ROLLAND ENVIRO100 SATIN, CONTENANT 100 % DE FIBRES RECYCLÉES POSTCONSOMMATION, CERTIFIÉ FSC ET ÉCO-LOGO, DÉSENCRÉ PAR UN PROCÉDÉ SANS CHLORE ET FABRIQUÉ À PARTIR D'ÉNERGIE BIOGAZ.

[recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca) [info@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:info@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

